

Chapitre 4 Situation actuelle de la Forêt Classée de Toumousséni

4. Situation actuelle de la Forêt Classée de Toumousséni

4.1. Forêt Classée de Toumousséni

4.1.1. Historique de la Forêt Classée de Toumousséni et la gestion de ses limites

Le Tableau 4.1 fait une présentation sommaire de la Forêt Classée de Toumousséni. Cette forêt a été déclarée forêt classée en 1954 avant les indépendances suivant l'Arrêté N° 2.875/SE/F. La raison de cette décision n'a pas été mentionnée dans l'Arrêté, toutefois, on considère de nos jours que l'objectif de la forêt classée est l'approvisionnement de la ville de Banfora en bois de chauffe (source: *Direction Régionale de l'Environnement et du Cadre de Vie des Cascades*).

Tableau 4.1 Aperçu sommaire de la Forêt Classée de Toumousséni

N° de l'Arrêté	Date de classement **	Superficie (ha)*	Lieu de la Déclaration	Situation des limites
N° 2.875/SE/F	12 Avr. 1954	2.500 (2.523)	Dakar	Les limites matérialisées avec des bornes. Les limites ont été levées.

*. Le premier chiffre indique la zone mentionnée dans le décret. Les chiffres ont été calculés à partir des données SIG

** : La date d'établissement du décret est présentée comme la date de la déclaration.

Conformément à l'Arrêté, certains droits d'usage des ressources de la forêt sont accordés aux communautés locales par l'article 14 de l'ancienne loi en matière de foresterie à savoir, le droit à la collecte du bois mort, des fruits, des plantes comestibles et médicinales. Par contre, l'interdiction de la chasse est décrite dans un autre article du décret.

La loi actuelle sur les forêts garantit l'utilisation des ressources de la forêt par les populations locales, à savoir le droit à la collecte du bois mort, des noix et de fruits, des plantes médicinales (article 56). En plus de ces droits, des droits supplémentaires peuvent être accordés aux populations locales par décret pour chaque forêt classée (article 58).

Les limites de la forêt ont été matérialisées par des bornes, et elles ont fait l'objet de levé en 1998 financé par l'Union Européenne dans le cadre du *Projet Confection d'outils cartographiques pour la gestion de l'environnement(7ACP)*. Actuellement aucun programme d'entretien de ces limites tel que leur surveillances et défrichement par les villageois n'est mis en œuvre par les services forestiers à causes des contraintes financières. Néanmoins, les populations locales riveraines de la forêt classée connaissent assez bien la situation des limites.

4.1.2. Occupation des terres / Types de végétation et résultats de l'inventaire forestier

(1) Occupation des terres/ Types de végétation

La Figure 4.4 présente la carte d'occupation des terres/ types de végétation de la forêt classée et le Tableau 4.2 présente la superficie de chaque type d'occupation des terres/ types de végétation

La forêt est relativement boisée. On y distingue une forêt Galerie, une Forêt Claire, et une Savane Boisée, avec une densité en arbres assez forte, couvrant environ 23,3% de la forêt classée. La végétation dominante constitue une savane arborée dense qui occupe environ la moitié de la superficie totale.

Tableau 4.2 Superficie par occupation des terres / types de végétation dans la Forêt Classée de Toumousséni

Légende	Superficie (ha)	Pourcentage (%)
<i>Forêt galerie</i>	220	8,7
<i>Forêt claire</i>	14	0,6
<i>Savane boisée</i>	352	14,0
<i>Savane arborée dense</i>	1.320	52,2
<i>Savane arborée claire</i>	168	6,7
<i>Savane arbustive dense</i>	352	14,0
<i>Savane arbustive claire</i>	57	2,3
<i>Prairie</i>	6	0,2
<i>Plantation / Verger</i>	34	1,3
Total	2.523	100,0

(2) Inventaire forestier

Le Tableau 4.3 présente le nombre d'arbres par hectare et par classe de circonférence obtenu à partir de l'inventaire (voir «annexe» pour la méthodologie). Le volume de bois par hectare est également calculé et présenté dans ce Tableau. La densité des arbres est élevée dans cette forêt classée, et le nombre d'arbres par catégorie de circonférence est bien équilibré. La catégorie d'arbres de petite circonférence qui formera la prochaine génération d'arbres de la forêt constitue le plus grand nombre. En plus, la densité de certaines espèces utilitaires sont de 61,4 arbres/ha pour le karité, 3 arbres/ha pour le néré, et 23,7 arbres pour le detarium (densité des arbres ayant plus de 15cm de circonférence).

Selon l'inventaire forestier national effectué en 1980, le volume moyen de bois sur pieds de la région des Cascades est estimé à 52,8 m³/ha avec un accroissement moyen annuel de 1,26 m³/ha. (*Inventaire Forestier National Haute-Volta; Organisation des Nations Unies pour L'Alimentation et L'Agriculture, 1982*) Sur la base de ce résultat (le pourcentage du volume du bois des arbres et de la productivité), le calcul de la productivité moyenne de la Forêt Classée de Toumousséni donne 1,14 m³/ha (3,13 Stère/ha), ce qui correspond à une production totale annuelle de 2.684,1m³ (7.894,3 Stère) pour toute la forêt. (0,34 m³ en volume = 1 Stère)

A propos, production totale annuelle était estimée à 2.250 m³ (7.200 stères) lors d'une autre enquête menée avant cette étude. (Contribution à l'étude des possibilités de relance des activités d'aménagement et de gestion de la forêt classée de Toumousséni; Janvier 2000).

Tableau 4.3 Le nombre et le volume d'arbres par classe de circonférence dans la Forêt Classée de Toumousséni

Catégorie d'arbres (cm en circonférence)	Nombre d'arbres (arbres/ ha)	Volume de bois (m ³ /ha)
Bois d'œuvre exploitable (plus de 125)	12,6	13,6
Potentiel bois d'œuvre (31= \leq C < 125)	229,6	26,6
Bois de chauffe (15= \leq C < 31)	358,2	4,4
Sous-total	600,4	44,6
Régénération (3 = \leq C < 15)	609,6	-
Régénération (moins de 3)	770,0	-

(3) Plantations

Le Tableau 4.4 présente les forêts artificielles mises en place dans la Forêt Classée de Toumousséni. Dans la forêt classée, il y a 29 ha de plantation de *Tectona grandis* et 5ha de *Gmerina arborea* dans la partie sud-ouest. Les *Tectona* sont compris entre 6 - 12m de haut et 10 - 15cm de diamètre en moyenne, et parfois, plus de 30cm pour les arbres actuellement grands. Il en est de même pour la plantation de *Gmerina arborea*. Ces plantations ont été réalisées entre 1958 et 1961 (projet: TCP/UPV/2201/MD).

Tableau 4.4 Situation des Plantations dans la Forêt Classée de Toumousséni

Espèces	Année de plantation	superficie (ha)	Ecartements entre les arbres	Taux de survie
<i>Tectona grandis</i>	1958 – 1961	29ha	2m×2m	50 - 80%
<i>Gmelina arborea</i>	1961	5 ha	2m×2m	50 - 80%

Remarque: la zone est délimitée par interprétation de photo et mesurée sur les cartes.

En plus de ces plantations citées plus haut, les GGF des Villages Concernés ont tenté de faire du reboisement dans la forêt classée (entretiens avec les Services Forestiers et des membres des GGF voir le Tableau 4.5). L'emblavure directe de *Detarium microcarpum* (detarium), qui est l'une des espèces d'arbres préférées pour le bois de feu et le *Parkia biglobosa* (nééré) a été effectuée par les GGF de Toumousséni et de Soubakaniédougou depuis 2001. Toutefois, le taux de survie est bas à cause du délai d'ensemencement, et de la divagation des animaux, etc. Le GGF du village de Tagnana a également entrepris la plantation d'arbres.

Tableau 4.5 Activités de plantation menées par les quatre (4) Villages Concernés par la Forêt Classée de Toumousséni

Nom du village	Année de plantation	Nom du projet	Espèces	Observations
Toumousséni	2001	PCP	<i>Detarium microcarpum</i>	Ensemencement direct (1 sac, 100kg)
	2002	PCP	<i>Detarium microcarpum</i>	Ensemencement direct (1.5 sacs, 150kg)
	2003	JICA	<i>Detarium microcarpum</i>	Ensemencement direct (2 sacs, 200kg)
Djongolo	-	-	-	(Aucune activité de plantation)
Tagnana	1984	-	<i>Anacardium occidentale</i>	plantation
	1995	-	<i>Tectona grandis</i>	Plantation (1ha)
	1995	-	<i>Khaya senegalensis</i>	Ensemencement direct (1 tine)
Soubaka	2001	PCP	<i>Parkia biglobosa</i>	Ensemencement direct (1 tine)

* PCP : Voir le Liste des Abréviations

4.1.3. Utilisation des ressources forestières à l'intérieur et autour de la forêt classée

(1) Bois de chauffe

Le Tableau 4.6 présente le résultat des enquêtes sur la collecte du Bois de chauffe. Au cours des auditions pendant l'enquête sur les villages concernés, les représentants des villages ont été interrogés sur la situation typique d'une famille moyenne au village. Par contre, chaque réponse des personnes auditionnées est présentée dans le tableau comme étant la situation individuelle de chaque famille, suite aux questions posées aux personnes auditionnées lors de l'enquête sur les ressources forestières. Le Bois de chauffe est généralement collecté dans les brousses environnantes et dans les champs cultivés de chaque village. Toutefois, plusieurs personnes interrogées à Toumousséni ont reconnu avoir collecté du Bois de chauffe dans la forêt classée. Dans la plupart des cas, la zone de collecte se situe dans un rayon de 2 km, mais peut s'étendre jusqu'à 6 km. Aussi, les communautés locales produisent du charbon de bois en plus du Bois de chauffe. Les communautés locales de Djongolo à l'exception de celles des autres villages, produisent du charbon dans la forêt classée.

Tableau 4.6 Situation de la collecte de bois de feu par les communautés locales à l'intérieur et autour de la Forêt Classée de Toumousséni

Nom du Village	Distance (km)	Utilisation de la F.C.	Période	Vente
Toumousséni *	2	Non	Saison sèche (4 mois)	Non
	2	Non	Toute l'année (12 mois)	Non
	6	Oui	Saison sèche (4 mois)	Non
	4	Oui	Toute l'année (12 mois)	Non
Toumousséni **	0-2	Oui	Janv. - Mar.	Non
Djongolo **	1	Non	Toute l'année (12 mois)	Oui
Tagnana **	0-2	Non	Toute l'année (12 mois)	Non
Soubaka **	2-3	Non	Dec. - Mar.	Non

*: Résultats extraits de "l'enquête sur les ressources forestières"

** : Résultats extraits de "l'enquête sur les Villages Concernés"

En plus de la collecte pour les besoins domestiques mentionnés ci-dessus, le Bois de chauffe est coupé dans la forêt classée pour la vente par les GGF des quatre (4) villages concernés, sous la supervision des Services Forestiers. La situation de la production de Bois de chauffe et de charbon au cours des dernières années est présentée dans le Tableau 4.7. et la Figure 4.5 (entretiens avec les Services Forestiers, les GGF et les enquêtes terrains).

L'exploitation du bois de feu daterait d'avant l'année 2002. Cependant, le système et l'échelle de production ne sont pas clarifiés. Car aucune information précise n'a fait l'objet d'archive au niveau du service forestier et les souvenirs des populations locales concernant cette exploitation demeure vague. Des sessions de formation sur la coupe du bois de feu ont été conduites dans la forêt classée, au bénéfice des populations des quatre (04) villages concernés (voir Figure 4.5)

La production actuelle du bois de chauffe est mise en œuvre par les GGF des quatre (04) villages depuis l'année 2001. Les zones de coupe sont délimitées par le Service Forestier et exploitées par rotation chaque année. Il n'y a pas de critère quantitatif pour l'exploitation du bois de feu. Une coupe sélective est pratiquée, basée sur des critères qualitatifs tels que «les arbres malades peuvent être abattus», et «éclaircir les touffes et les bosquets », les arbres «à produits utilitaires» comme Karité et Néré et ceux «de gros diamètre» ne peuvent être coupés. L'abattage des arbres est effectué de janvier à mars, car elle se situe hors de la période des activités agricoles et la régénération est plus facile durant cette saison. Une rotation d'opération de coupe qui est supposée s'étendre sur 15-20 ans.

Notons que, 427 stères de Bois de chauffe et 100 sacs de charbons ont été commercialisés en 2003. (*Les Groupements de Gestion Forestière de la Forêt Classée de Toumousséni: Organisation et Fonctionnement; 2 Janvier*, voir Tableau 4.7). Actuellement, un stère de bois de feu est vendu à 1.650FCFA sur le chantier.

Tableau 4.7 Situation de la Production du bois de chauffe dans la Forêt Classée de Toumousséni par les Villages Concernés

Nom du Village	Période de la Production	Qté en 2001	Qté en 2002	Qté en 2003
Toumousséni	2001-2003 (Bois de chauffe)	314	420	412
Djongolo	2001 (Bois de chauffe), 2002-2003 (charbon)	108	*(200)	*(100)
Tagnana	1986-1990 (Bois de chauffe), 1995-2000 (Bois de chauffe), 2001-2003 (Bois de chauffe)	48	147	15
Soubaka	1984, 1992(Bois de chauffe), 2001-2003 (Bois de chauffe)	48	158	-
Total	-	518	725 (200)	427 (100)

* L'unité de quantité est le stère. Le chiffre () correspond à la production de charbon. (Unité = sac)

(2) Autres produits forestiers

La situation de l'usage des autres produits forestiers est présentée dans le Tableau 4.8 et dans la Figure 4.1 (La période maximum parmi les réponses est présentée dans «Distance» et «période de collecte». Le nombre de chaque réponse est présenté par «Utilisation de la F.C.» et «Vente»).

L'étendue des zones de collecte des autres produits s'étend sur 6 ou 7km dans la plupart des cas. Beaucoup de personnes interrogées admettent collecter ces produits même dans la forêt classée, exception faite des perches. Ces produits forestiers sont également collectés pour la vente, ce qui génère des revenus aux populations locales. Le bois est exploité principalement pendant la saison sèche, tandis que les autres produits tels que les fruits et les feuilles sont collectés essentiellement à partir de la deuxième moitié de la saison sèche jusqu'au début de la saison pluvieuse, bien que les périodes dépendent de l'étape de maturité de chaque produit.

Trois (03) ruches kenyanes ont été utilisées pour faire une démonstration de l'apiculture moderne dans le village de Toumousséni par le projet PCP. Selon les personnes interrogées, les villageois prennent toujours soins de ces ruches, et produisent du miel une fois par an pour une quantité de 1,5 litres. Ils affirment que la qualité et la quantité de miel produit dans les ruches kenyanes sont supérieures à la production de l'apiculture traditionnelle. Autour de la zone de l'étude, les ruches kenyanes sont vendues par des menuisiers locaux formés, au coût de 25.000 CFA l'unité. Il existe également des menuisiers à Banfora qui peuvent imiter les ruches à un prix plus bas. Par contre, un projet d'apiculture a été mis en place dans le village de Soubaka et a œuvré pendant 5 ans depuis 1982. C'est ainsi que 63 ruches ont été distribuées par le projet, mais ces ruches ne sont plus utilisées pour la production de miel. (source: GGF de Soubakaniédougou).

Tableau 4.8 Situation de la collecte d'autres produits forestiers à l'intérieur et autour de la Forêt Classée de Toumousséni par les communautés locales

Produits forestiers	Distance (km)	Utilisation de la F.C.	Période de Collecte	Vente
Perches, Bois de service	0-4	Oui: 0, Non: 2	Toute l'année	Oui: 1, Non: 1
	0-7	Oui: 0, Non: 4	Dec. – Mai	Oui: 0, Non: 4
Karité	0-6	Oui: 2, Non: 2	Mai – Août	Oui: 3, Non: 0
	0-7	Oui: 3, Non: 1	Avr. - Juin.	Oui: 4, Non: 0
Néré	0-6	Oui: 1, Non: 1	Mar. – Mai	Oui: 2, Non: 0
	0-7	Oui: 3, Non: 1	Mar. - Juin.	Oui: 4, Non: 0
Miel	-	-	-	-
	0-10	Oui: 2, Non: 1	Mar. - Juil.	Oui: 3, Non: 0

Ligne Supérieure en face de chaque produit : données de "l'Enquête sur les ressources forestières"

Ligne Inférieure en face de chaque produit : données "l'enquête sur les Villages Concernés"

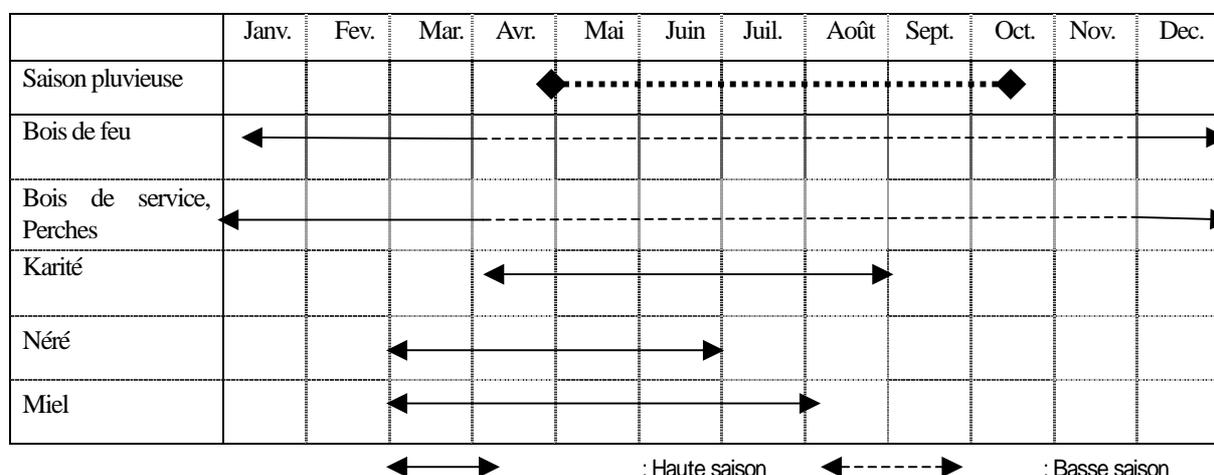


Figure 4.1 Calendrier de collecte de produits forestiers dans les Villages Concernés par la Forêt Classée de Toumousséni

(3) Autres aspects des ressources naturelles

1) Caractéristiques topographiques et hydrographie

Il n'y a eu aucune confirmation de pentes raides présentant des risques d'érosion à grande échelle ou de glissement de terrain dans la forêt classée. La plupart des rives des cours d'eau sont couvertes par des forêts relativement denses. On peut observer des terrains nus ayant subi une petite érosion le long des berges des cours d'eau, mais à petite échelle.

Par contre, on observe quelques petites collines avec des affleurements de roches dans la forêt classée. Cependant, la possibilité que les collines soient sources d'érosion de sol est très limitée, parce la roche mère est stable et la couche de terre en surface est très mince.

Etant donné que ces collines peuvent servir de carrière, elles doivent être bien surveillées du point de vue de la dégradation de la forêt. (Des visites terrains ont confirmé la présence d'ornières de gros camions qui

progressaient jusqu'à une de ces collines (voir Figure 4.5).

2) Feux de brousse

Les feux de brousse sont fréquents à l'intérieur de la forêt classée, et certaines parties de la forêt sont chaque année affectées par ce fléau. Les feux de brousse vont d'octobre jusqu'en fin avril – mai, quand finit la saison sèche. Bien que les dommages causés par les feux de brousse soient plutôt limités dans les parcelles de la forêt à cause de la forte densité de grands arbres et de la faible couverture en herbe, leurs effets s'observent sur d'autres types de végétation, surtout sur les petits arbres des couches inférieures.

3) Coutumes et activités des populations dans les forêts classées

Selon les personnes interrogées, il n'existe pas de lieu sacré dans la forêt classée. Toutefois, l'on doit tenir compte d'éventuels sites sacrés qui pourraient être révélés dans le temps.

4.1.4. Situation actuelle des ressources fauniques

La situation des ressources fauniques et halieutiques constatées dans la forêt classée de Toumousséni est présentée dans le Tableau 4.9.

Tableau 4.9 Ressources fauniques et halieutiques de la Forêt Classée de Toumousséni

	Faune	Pêche
Situation actuelle des espèces	Pintades, lièvres, biches, perdrix, singes, porcs-épics, Ourébi, Céphalophe de grimm, Guib harmarché Phacochère et chacals sont des espèces restantes dans cette forêt classée	Protopteridae*, Mormyridae, Gymnarchidae, Ostéoglossidae, Charachidae, Distichodontidae, Citharinadae, Chirrinidae, Bagridae, Schilbeidae, Claridae, Malapteridae, Mochokidae, Centropomidae, Cichlidae, Anabantidae, Channidae, Totraodontidae
Espèces disparues	Lions, panthères, hyènes, buffles, éléphants, girafes, zèbres, gazelles	Manque de données
Espèces à réintroduire	Coba / hypotragues, Bubale, Cob de fasa, Cob de bouffon, Cob redunca, Céphalophe à flanc roux, Oryctérope	Heterotis niloticus**, Clarias anguillaris, Lates niloticus, Oreochromis niloticus*
Remarques:	<p>Ce sont les critères de choix ci-contre qui ont guidé le choix de ces animaux à réintroduire dans les cinq (5) forêts classées</p> <ul style="list-style-type: none"> - la capacité d'accueil des espèces fauniques - les ressources vitales essentielles nécessaires pour la survie et l'épanouissement des espèces - historique de peuplement animalier de la zone - les conditions écologiques - les besoins et exigences économiques, sociaux et culturels des Villages Concernés - l'occupation spatiale anthropogénique - des alentours des 5 forêts classées - les exigences biologiques de chaque espèce - les besoins ou exigences spatiaux de chaque espèce - les équilibres écologiques 	<p>*Toutes les espèces citées plus haut ne sont que les listes des familles de chaque poisson. Sinon en détails, ils sont beaucoup plus nombreux et qui existent dans les eaux fluviales de la province de la Comoé</p> <p>**La reproduction de ces espèces répond aux normes économiques. Ces espèces de poisson produisent rapidement dans des marres et rivières</p>

Source: DRE/CV/Cascades et PAGEN, 2004

4.1.5. Actions du Service Forestier et d'autres Structures Extérieures

(1) Service forestier

Les forêts classées relèvent du domaine forestier de l'Etat. A ce titre cette forêt est gérée par les services forestiers de l'Etat. Les actions menées couramment dans la Forêt Classée de Toumousséni sont:

- La surveillance des infractions
- Délivrance des titres d'exploitation
- L'organisation des populations concernant la gestion des forêts, Le monitoring et l'organisation de la gestion (la gestion participatives des forêts)
- La formation

Les infractions majeures dans la forêt classée de Toumousséni sont comme suit; le pâturage illégal, le braconnage, la déforestation illégale et les feux de brousse. Le service départemental de Banfora (un agent) et le service départemental de Soubakaniedougou (deux agents) surveillent la forêt classée. On note une tendance à la baisse de ces infractions.

Le service forestier autorise le GGF du village de Toumousséni à exploiter et à commercialiser le bois de chauffe. Il faut noter que le GGF de ce village est actif. Le service forestier a aussi autorisé les GGFs des villages de Soubaka et de Tagnana à l'exploitation et aussi à la commercialisation du bois de chauffe. Le GGF de Djongolo contrairement aux trois autres produit le charbon de bois. Cependant, les GGFs de trois villages excepté Toumousséni ne fonctionnent pas bien.

Nous avons ré dynamisé les GGF des village de Soubaka, Djongolo, Tagnana, et renforcé l'Union des GGFs de la forêt classée de Toumousseni. Cette activité s'inscrivait dans le cadre de la mise en oeuvre des études pilotes appuyées par la JICA, avec la coopération du service forestier. Le GGF du village de Toumousséni qui est membre de l'Union de GGF dans la forêt classée de Toumousséni n'était pas concerné par cette activité. En ce qui concerne la surveillance de la forêt classée par les populations, les membres de GGF du village de Toumousséni surveillent la zone où ils ont reboisé. En outre, le GGF de ce village a bénéficié de la part du projet des formations en techniques de plantation d'arbre, d'apiculture moderne etc.

- La patrouille et la surveillance par les Services Forestiers

En ce qui concerne la Forêt Classée de Toumousséni, les Services Départementaux de Banfora et de Soubakaniedougou sont chargés de la patrouille, et de la surveillance au niveau des villages et autour de la forêt classée. Dans le village de Toumousséni, la patrouille et la surveillance sont bien gérées par les services forestiers, puisque quatre (4) projets y ont été exécutés depuis 1986 à 2002, et il est aujourd'hui sélectionné comme le village pilote des études de la mission de l'équipe de la JICA. Le service forestier étant présent dans la ville de Soubaka,

la patrouille et la sensibilisation y sont bien menées. Concernant le village de Djongolo, l'exploitation du charbon dans la forêt classée et le circuit de commercialisation sont, à un certain degré, bien organisés. Car la surveillance administrative est assurée par le service forestier. Cependant, concernant le village de Tagnana dont l'accès n'est pas facile (pistes peu carrossables) pour le service forestier, la patrouille et la surveillance demeurent actuellement insuffisantes.

La mission JICA a diffusé des émissions radiophoniques sur la sensibilisation et sur l'importance de la forêt classée, ainsi que sur les droits d'usage traditionnel de ces ressources. Grâce à des informations au préalable portées à l'intention des partenaires ruraux, toutes les personnes concernées des quatre communautés étaient à l'écoute. Cependant, jusqu'à présent les villageois de Djongolo, ne connaissent malheureusement pas assez les droits d'usage traditionnel de la forêt classée.

Tableau 4.10 Patrouille et surveillance de la Forêt Classée de Toumousséni par les Services Forestiers

	Toumousséni	Soubaka	Djongolo	Tagnana
Droits d'usage traditionnel mentionnés dans le Code Forestier	Conscients	Conscients	Pas conscients	Conscients
Emissions radiodiffusées du Projet JICA	Le contenu n'est pas bien assimilé	Contenu assimilé	Contenu assimilé	Contenu assimilé
Fréquence des patrouilles	2 fois/semaine	Existence permanente d'un poste forestier	5 fois/mois	2 fois/année
Objectifs de la patrouille	Arrangement de crédit bancaire pour le GGF	Protection de l'environnement	Sensibilisation sur la gestion forestière	Sensibilisation sur l'exploitation et la gestion forestière

(2) D'autres Structures Extérieures

Dans la forêt classée de Toumousséni, les projets qui ont été exécutés jusqu'ici par les structures extérieures sont comme suit:

- **Projet FAO (1986 ~ 1989) : Concevoir et Appliquer un plan de gestion rationnel des ressources forestières**
 - Analyse du contexte socio-économique
 - Etude pédologique
 - Etude agrostologique
 - Organisation des exploitants
 - Cartographie des unités de la végétation

- Projet UNESCO (1990 ~ 1994) : Amélioration des conditions de vie des populations
 - Organisation des exploitants
 - Formation des producteurs
 - Ouverture de pare-feux
 - Piste et parcellaire
 - Exploitation du bois
 - Restauration
 - Apiculture améliorée
- EU Projet Carto(1997)
- PCP (Programme de Communication Participative: 2001-2002): Organiser les populations des Villages Concernés de la forêt pour une gestion participative et durable par le CILSS (Comité Inter-états de Lutte contre la Sécheresse dans le Sahel)
 - Organiser les commerçants de Bois de feu de la ville de Banfora
 - Renforcer l'organisation des bureaux des Groupements de Gestions Forestière
 - Organiser l'Union des GGF
- JICA Etude sur la Gestion Participative des Forêts Classées dans la province de la Comoé au Burkina Faso (2002).

4.1.6. L'interaction socio-économique entre les villages concernés et la forêt classée.

(1) L'interaction socio-économique entre les villages concernés et la forêt classée.

1) Relation avec la forêt classée

Les quatre (04) villages suivants constituent les villages qui ont des relations avec la Forêt Classée de Toumousséni : le village de Toumousséni, la ville de Soubakaniedougou (ci-dessous dénommé la ville de Soubakaniédougou), le village de Djongolo, et le village de Tagnana. (Le critère de choix de ces villages est mentionné en annexe (voir la Figure 4.2 pour la localisation de ces quatre villages par rapport à la forêt classée). La distance qui sépare chaque village de la forêt classée est estimée entre 0,7 et 7 km. Ce qui permet d'y accéder à pied.

Selon la superficie de la Forêt Classée de Toumousséni (2.500 ha) et la population totale des trois (03) villages et de la ville de Soubaka (22.087 personnes), la pression démographique par ha est de 8, 8 personnes. Ainsi, le taux de la pression démographique par ha est élevé. Cela est dû au fait que la forêt classée se situe près de la ville de Soubaka qui connaît un taux de population élevé (17.990 personnes).

2) Historique de la création des villages et la situation du commerce

La ville de Soubaka est le chef lieu du département de Soubaka. Le village de Tagnana relève de la ville de Soubaka car il a été installé par celle-ci. Le village de Toumousséni et celui de

Djongolo sont autonomes. La ville de Soubaka existe depuis environ 15 siècles ; le village de Toumousséni et le village de Djongolo ont été créés avant la colonisation, mais le village de Tagnana est relativement nouveau car il a été fondé avant les indépendances.

Les marchés de Banfora et Soubaka constituent les lieux de commercialisation des villages de Toumousséni, Djongolo et de Tagnana. Le bois de chauffe du village de Toumousséni et le charbon de celui de Djongolo, produits dans la Forêt Classée de Toumousséni, approvisionnent la ville de Banfora. Cependant, il n'existe pas assez de collaboration de distribution avec l'Union des Commerçants de Bois de la ville de Banfora. La ville de Soubaka est assez peuplée, c'est ainsi que la plupart des produits en bois, etc. qui y sont produits, y sont directement achetés et vendus.

3) Groupes ethniques

Les ethnies autochtones et majoritaires de ces villages sont respectivement: les Turka à Toumousséni, les Gouin à Soubaka, les Karaboro à Djongolo et à Tagnana. En plus, d'après la composition des groupes ethniques, il semble que ces villages accueillent les migrants du centre et du sud-ouest de Burkina Faso. Ils accueillent aussi les migrants peuls, une partie de ces migrants sont sédentaires (voir 2.2.2) et les autres campent avec leurs troupeaux aux environs du village de Toumousséni. Ces campements peuls appartiennent administrativement au village de Toumousséni.

4) Organisations villageoises.

Les villages sélectionnés pour la création des CVGT promues par le PNGT II sont le village de Toumousséni et la ville de Soubaka. Des GGF ont été mis en place dans chacun de ces villages par le projet de la FAO. Les GGF des villages de Toumousséni et de Djongolo sont actifs et entreprennent des activités, cependant les GGF de la ville de Soubaka (aussi sous l'autorité de l'Union des GGF) et du village de Tagnana ont arrêté leurs activités après l'exécution de ce projet. Le zonage effectué dans la Forêt Classée de Toumousséni n'est pas assez respecté.

Tableau 4.11 Situation sociale des Villages Concernés de la Forêt Classée de Toumousséni

	Toumousséni	Soubaka	Djongolo	Tagnana
De la plus grande Agglomération	17km de Banfora	42km de Banfora	17km de Banfora	9km de Soubaka
De la forêt classée	0,7km	7km	4km	5km
Marché	Banfora, Soubaka	Dans la ville	Banfora, Soubaka	Banfora, Soubaka
Démographie	2.176	17.990	1.521	Environ 400
Autochtones	Turka	Gouin	Karaboro	Karaboro
Ethnie majoritaire	Turka	Gouin	Karaboro	Karaboro
Migrants Peuhls	Existants	Existants	Existants	Existants
Autres migrants	Gouin, Mossi, Karaboro	Turka, Mossi, Karaboro, Dioula, Senoufo, Samo	Gouin, Mossi, Turka, Senoufo, Dafing, Lobi	Gouin, Mossi, Lobi
Religion	Animism	Animism	Islam	Animisme
Année d'établissement	Avant la colonisation	Environ 15 siècles	Avant la colonisation	avant les indépendances
CVGT	Existant	Existant	Néant	Néant
GGF	Existant	Existant	Existant	Existant

Le village de Toumousséni, qui a connu de nombreux projets, rencontre de sérieux problèmes comparativement aux villages de Djongolo et Tagnana et à la ville de Soubaka. Ces problèmes sont les suivants :

- Le campement peuhl appartient administrativement au village de Toumousséni. Cependant, l'organisation traditionnelle de ce village et le campement peuhl se trouvent opposés (conflits). Le campement peuhl n'est pas suffisamment informé des activités administratives du village .
- L'organisation traditionnelle de ce village et l'organisation moderne se trouvent souvent opposées (conflits) concernant l'administration du village.
- La limite entre le village de Toumousséni et le village de Djongolo n'est pas clairement définie, ainsi donc, une partie des terroirs se trouve superposée. De plus, l'on a assisté à un conflit entre les deux villages pour un problème de terroir en 2002 (voir la Figure 4.3 Terroir et pâturage).

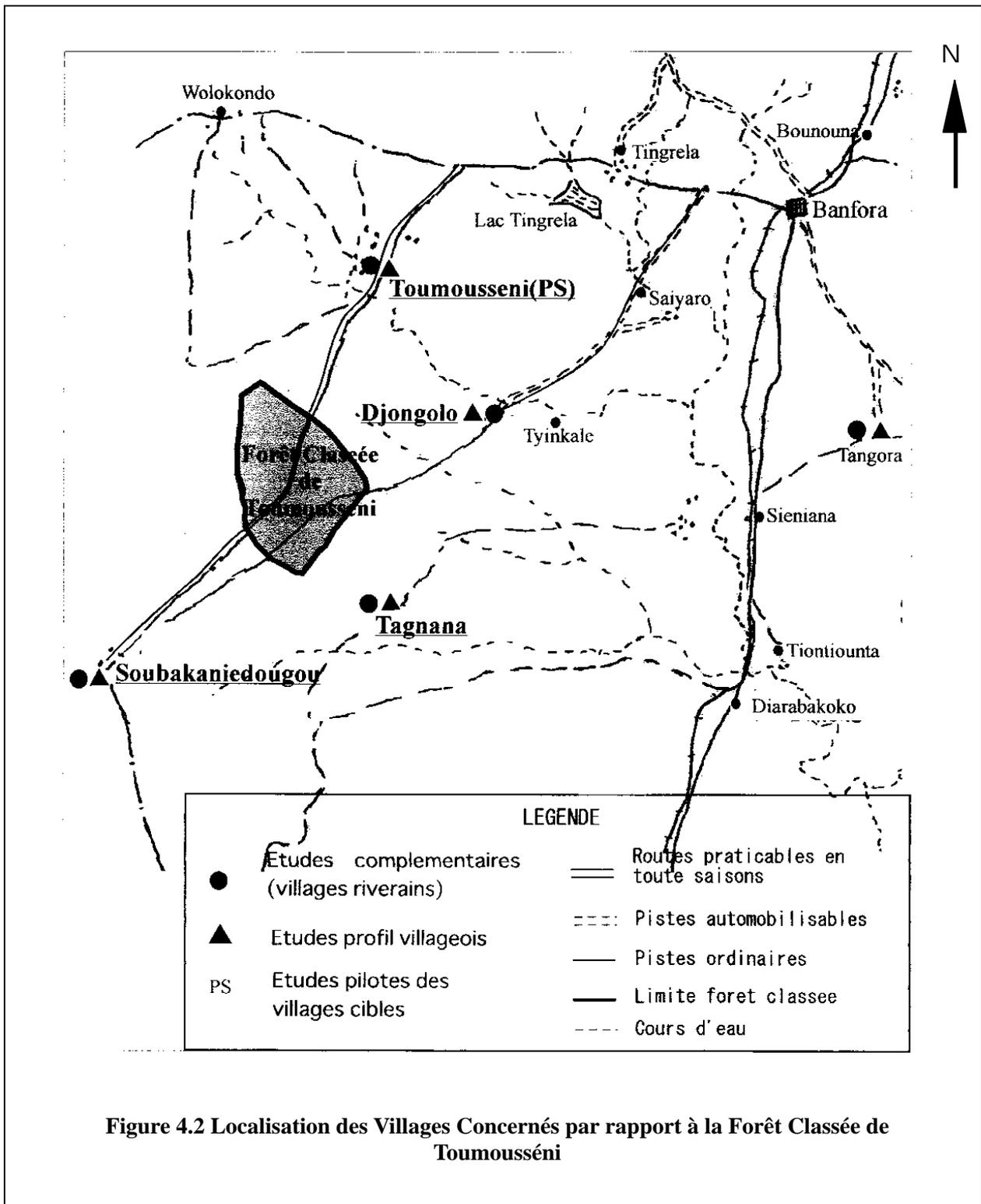


Figure 4.2 Localisation des Villages Concernés par rapport à la Forêt Classée de Toumousseni

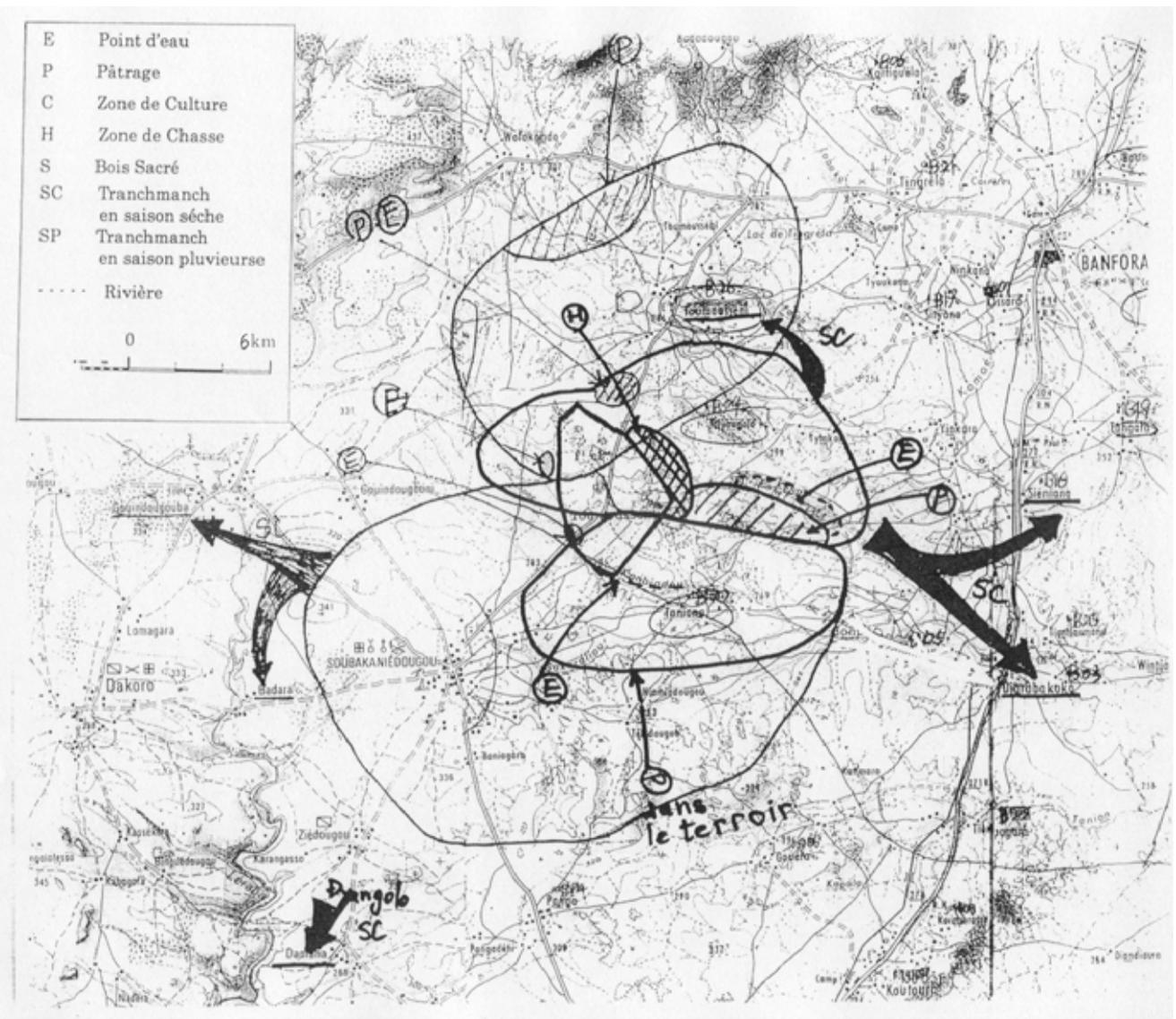


Figure 4.3 Terroir et zone de pâturage des Villages Concernés de la Forêt Classée de Toumousseni

(2) La situation de l'utilisation des ressources de la forêt classée

Selon le point 4.1.3 la situation de l'utilisation des ressources forestières, l'exploitation et la commercialisation du bois de chauffe et la production du charbon sont organisées par les GGFs des villages concernés dans la forêt classée de Toumousséni. Mais les individus et familles collectent des ressources forestières hors de la forêt classée pour la consommation domestique. Les produits forestiers ligneux comme les amandes de Karité, les grains de Néré, et les produits forestiers non ligneux comme les fruits, et le miel sont collectés pour la commercialisation dans un rayon de 7 km à l'intérieur de la forêt classée.

Tous les villages concernés de la forêt classée de Toumousséni n'ont pas de lieux sacrés dans la forêt classée. Et les populations dans tous les villages concernés font la chasse. Les éleveurs du village de Toumousséni et de Djongolo font le pâturage dans les forêts.

(3) Forêts villageoises

Dans les Villages Concernés de la Forêt Classée de Toumousséni, les populations locales considèrent la forêt villageoise comme une forêt gérée par des communautés locales dans des buts bien définis; c'est l'exemple de la forêt plantée sur l'initiative du gouvernement et les lieux sacrés. En général, les populations locales collectent le bois de feu à l'intérieur et à l'extérieur du terroir sans contrôle et les utilisent quotidiennement.

Les quatre villages n'ont pas de forêt villageoise à l'intérieur de la forêt classée. La situation actuelle des forêts villageoises de chaque communauté est expliquée ci-dessous (voir le Tableau 4.12). A l'extérieur de la forêt classée, il existe la forêt villageoise de Djongolo plantée sur l'initiative du Service forestier après les indépendances et aussi celle de la ville de Soubaka créée par le Projet National de Reforestation «8.000 villages, 8.000 forêts». Cependant, ces forêts villageoises n'ont pas été exploitées jusqu'à présent en raison de l'ignorance des droits d'usage et des problèmes d'entretien et de gestion. Aujourd'hui, vingt (20) ans après le reboisement, seuls les personnes âgées de ces villages connaissent l'existence de ces forêts.

Dans le village de Toumousséni, l'Equipe d'Etude de la JICA a planté sur une superficie de 3 ha, 300 pieds d'Anacardiens à l'extérieur de la forêt classée sur la demande du village dans le cadre de la formation en techniques de reboisement. Nous sommes alors arrivés à un accord avec le GGF par l'intermédiaire du Service forestier sur l'entretien et la gestion après le reboisement et sur les droits d'usage de la plantation. Cette forêt villageoise doit être régulièrement gérée par le GGF. Le village de Tagnana possède une forêt villageoise à l'extérieur de la forêt classée dont les buts sont la collecte des ressources forestières et la conservation du pâturage.

Les communautés de Toumousséni, de Soubaka et de Djongolo ont des lieux sacrés à l'extérieur de la forêt classée depuis la création de chaque village. Les arbres de ces lieux sacrés

sont considérés comme des arbres sacrés et sont interdits à l'abattage.

Tableau 4.12 Forêts villageoises des Villages Concernés par la Forêt Classée de Toumousséni

	Toumousséni	Soubaka	Djongolo	Tagnana
Forêt villageoise	<ul style="list-style-type: none"> • Un site soutenu par l'Equipe de la JICA en 2003 • Un site représentant un lieu sacré, installé avant la colonisation 	<ul style="list-style-type: none"> • Un site soutenu par le Service forestier en 1982. • Un site représentant un lieu sacré, installé avant la colonisation 	<ul style="list-style-type: none"> • Un site soutenu par le Service forestier en 1960 • Un site représentant un lieu sacré, installé avant la colonisation 	<ul style="list-style-type: none"> • Un site dont les buts sont la collecte des ressources forestières et de la conservation du pâturage. installé avant la colonisation

(4) Elevage

Les agriculteurs et les éleveurs sédentaires pratiquent de façon traditionnelle, un élevage de moyenne et petite taille sans supervision, utilisant les prés naturels, les terrains inoccupés et les forêts. Le cheptel se compose de bœufs, de moutons, de chèvres et de volailles. Les éleveurs Peuhls qui habitent le campement aux alentours du village de Toumousséni pratiquent un élevage de type transhumant. Après la saison des pluies, ils migrent avec les gros du troupeau vers Mangodara et Niangoloko où vers les zones d'élevage éloignées des champs. Selon le cas, ils se déplacent vers le pays limitrophe de la Côte d'Ivoire. Plus tard, ils reviennent vers le mois de Novembre après les récoltes afin que le bétail s'alimente des résidus des champs agricoles.

L'élevage est étroitement lié à l'agriculture en ce sens qu'en saison sèche, les résidus des produits agricoles, tels que le mil et le sorgho, sont utilisés pour l'alimentation du bétail. De ce fait, les querelles n'en finissent pas entre les éleveurs et les agriculteurs en saison de récolte. Au sein des communautés locales de Toumousséni (en 2000, un troupeau de bétail surveillé par un jeune berger du campement peuhl s'est aventuré par erreur dans un champ de culture avant la période de récolte. Cela a engendré des altercations pendant lesquelles le berger trouva la mort.), Soubaka et Djongolo riveraines à la forêt classée, les querelles sont fréquentes entre les agriculteurs et les éleveurs. Les éleveurs du campement peul de Toumousséni et les éleveurs de Djongolo pratiquent le pâturage illégal à l'intérieur de la forêt classée.

Tableau 4.13 Situation du pâturage des Villages Concernés par la Forêt Classée de Toumousséni

	Toumousséni	Soubaka	Djongolo	Tagnana
Zones de pâturage et Lieux d'abreuvement (Saison sèche)	Dans le terroir, particulièrement autour du cours d'eau près de Wolokonto. Les animaux appartenant aux autochtones s'abreuvent dans les cours d'eau et les forages du terroir. Les bergers peuls migrent avec les animaux vers la Côte d'Ivoire ou le Mali.	Dans le terroir, les animaux se déplacent vers Gouindougouba et Badara (villages sur les rives du fleuve Leraba). Excepté les bergers peuhls qui migrent avec leurs troupeaux vers d'autres endroits souvent même au-delà de la frontière, les animaux appartenant aux autochtones demeurent dans le terroir.	Dans le terroir mais certains le font clandestinement dans la forêt classée. Les villageois confient leurs troupeaux aux bergers peuhls qui les conduisent vers les zones humides. Il existe trois (03) puits pastoraux qui servent d'abreuvoir pour le bétail et il ne se déplace pas pendant cette période. Les bergers peuhls conduisent leurs troupeaux dans les lieux suivants: <ul style="list-style-type: none"> • Toumousséni • Damana dans la province de la Leraba • Siniéna 	Dans le terroir. Le point d'eau près de la forêt classée et le forage du village.
Zones de pâturage et Lieux d'abreuvement (Saison pluvieuse)	Dans le terroir. Les animaux s'abreuvent dans les points d'eau du terroir. Les bergers peuls conduisent clandestinement leur bétail dans la forêt classée	Dans le terroir, les animaux s'abreuvent dans les points d'eau temporaires près de la forêt classée (la rivière kanbiadou et la mare amoui)	Dans les champs non cultivés, quelques bergers peuhls font pâturer leurs animaux dans la forêt classée les animaux s'abreuvent dans les cours d'eau du village et la mare située dans la forêt classée	Aux alentours des champs villageois Le point d'eau près de la forêt classée et les petits cours d'eau du terroir sont utilisés.
Conflit entre Agriculteurs et éleveurs	Existant	Existant	Existant	Néant

(5) Activités illégales menées dans la forêt classée

Selon les résultats des recherches complémentaires, les communautés locales des trois (03) localités à part ceux du village de Djongolo sont conscients de l'existence des droits d'usage traditionnel de la forêt classée et les respectent. A l'exception des activités agricoles interdites, nous remarquons des traces d'élevage, d'abattage et de chasse illégale dans la forêt classée. Les villageois prétendent que ces activités illégales sont clandestinement menées par des individus étrangers aux Villages Concernés, cependant, la véracité de cette information devrait être vérifiée.

En plus, on assiste à de nombreux incendies dans la forêt classée provenant des feux de

brousse de la zone d'élevage située tout autour de la forêt classée. Nous considérons que les éleveurs commettent ces actes de manière intentionnelle pour la régénération de la couverture herbacée de cette zone de pâturage.

Tableau 4.14 Activités illégales pratiquées dans la Forêt Classée de Toumousséni

	Toumousséni	Soubaka	Djongolo	Tagnana
Droit d'usage traditionnel mentionné dans le code forestier	Conscients	Conscients	Pas conscients	Conscients
Chasse dans la forêt classée	Juin - Juillet	Dec. – Mai	Dec. - Mai	Dec. - Mai
Zones de cultures dans la forêt classée	Néant	Néant	Néant	Néant
Causes du feu de brousse dans la forêt classée	Existants, sous forme de feux accidentels et ceux pour la régénération des zones de pâturage dans le terroir.	Existants, sous forme de feux accidentels	Existants, les feux accidentels et ceux pour la régénération des zones de pâturage dans le terroir.	Existants, sous forme de feux accidentels

4.2. Caractéristiques, problèmes et contraintes liés à la Forêt Classée de Toumousséni.

4.2.1. Caractéristiques et problèmes

(1) Caractéristiques et problèmes de la situation de l'utilisation des ressources forestières

L'état des ressources de cette forêt classée est relativement satisfaisante. La moitié de la zone est occupée par une savane arborée dense, et une savane boisée de même qu'une forêt galerie ayant une forte densité d'arbres, couvrent ensemble environ 20% de la zone. Il existe également des plantations dans de conditions plutôt bonnes. Toutefois, la savane arbustive est sporadique et semble se former sous la pression des feux de brousse et d'autres causes.

Les populations locales collectent des produits forestiers dans la forêt classée. Par contre, les GGF entreprennent des activités de production de bois et de charbon sur certaines parcelles de la forêt. En plus du contrôle de l'exploitation du Bois de feu, les GGF essayent de gérer les ressources de la forêt de manière durable, en plantant par exemple des espèces locales, en pratiquant l'apiculture moderne et les feux précoces pour empêcher les feux de brousse, bien que ces activités soient limitées.

(2) La caractéristique et le problème de l'administration et du service forestier

Les activités du service forestier dans la forêt classée de Toumousséni se mènent bien, particulièrement les soutiens apportés aux structures villageoises cela parce que les structures d'appui externe ont eu à travailler dans le passé au niveau de la forêt classée de Toumousséni.

En effet, les activités de GGF des trois autres villages sauf le village de Toumousséni, ne sont pas à un niveau satisfaisant. Les soutiens à ces activités et la redynamisation de l'Union des GGF par le service forestier sont nécessaires. En plus, il faudra se concerter sur la manière de poursuivre l'activité du service forestier dans le futur.

La patrouille et la surveillance sont relativement bien gérés par les services forestiers sauf dans la village de Tagnana. Cependant, ces activités sont menées parfois par des projets des autres structures. Donc, il n'est pas encore vérifié si les services forestiers pourront continuer ces activités dans le future.

(3) Caractéristiques et problèmes de l'interaction socio-économique entre les villages concernés et la forêt classée

1) Groupements villageois dans les villages concernés

La présence de l'Union des GGF, qui est composée des GGF de Toumousséni, Soubaka, Djongolo et Tagnana, est fédératrice bien qu'elle soit dans une situation de léthargie. Le zonage de la Forêt Classée de Toumousséni n'est pas encore suffisamment appliqué. Il est nécessaire d'étudier la raison de ci-dessus mentionné et la situation actuelle du zonage. contribuera à l'établissement du Plan de gestion participative de la Forêt Classée.

La ville de Banfora est approvisionnée en bois de feu par Toumousséni et en charbon par Djongolo. Cependant, la collaboration avec le groupement des commerçants de bois de feu de la ville de Banfora est insuffisante: il s'avère donc nécessaire de l'améliorer.

Le village de Toumousséni étant le plus grand intervenant dans la gestion de la forêt classée, il existe des incompréhensions entre les groupements villageois traditionnels, et les formations modernes tel que la CVGT. Cela est une donnée importante dont il faut prendre en compte pour la formulation du Plan de Gestion Participative des Forêts Classées.

2) Élevage

Au début de la saison sèche, toute la forêt classée sert de pâturage en raison de l'accès facile au point d'eau qui y est situé.

Dans la situation actuelle, le conflit entre les villageois de Toumousséni et les éleveurs du campement peuhl constitue un obstacle à l'élaboration d'un plan effectif de Gestion Participative de la Forêt Classée de Toumousséni.

3) Activités illégales et problèmes liés à la forêt classée

Aucune activité agricole dans la Forêt Classée de Toumousséni n'aurait été constatée. Cependant, une partie des populations locales y pratique la chasse et utilise le feu pour assurer la régénération du couvert herbacé. Ainsi les feux de brousse dans la forêt classée constituent un

problème.

4.2.2. Contraintes

(1) Problèmes et situation de l'utilisation des ressources de la forêt:

Les ressources de la forêt classée de Toumousséni sont relativement plus abondantes que celles des quatre autres forêts classées, et il est donc capital que l'état actuel de ces ressources soit maintenu. Il est par conséquent nécessaire de réglementer l'exploitation du bois et de réaliser des semis directs à base d'espèces locales en vue de soutenir l'approvisionnement en bois de chauffe par la Forêt Classée de Toumousséni.

Le risque d'érosion des sols à grande échelle et de glissement de terrain n'est pas très grand, mais l'utilisation de la forêt pour exploitation de carrière reste possible. En plus, le système de surveillance des feux de brousse doit être renforcé ; les feux de brousse étant fréquents dans la forêt classée de Toumousséni.

(2) L'administration et le service forestier

En comparaison avec les autres forêts classées, le Service Forestier appuie les GGF dans la conduite de leurs activités plus particulièrement le GGF du village de Toumousséni. Il est important que le service forestier renforce ces appuis et d'assurer la diffusion de ses expériences. Compte tenu des contraintes financières que connaissent les services forestiers, il est souhaitable de mettre en place un système de répartition des revenus issus de la commercialisation du bois de chauffe et du charbon des GGFs pour consacrer une part aux activités du service forestier. Tout comme dans la Forêt Classée de Bounouna, le soutien des organisations villageoises telles que les GGFs et l'Union des GGFs ainsi que l'établissement d'une zone de pâturage sont des tâches à exécuter par le Service Forestier dans la forêt classée de Toumousséni. Cependant la mise en œuvre de ces activités sera difficilement envisageable quand on tient compte de l'effectif actuel des agents.

(3) Aspects socio-économiques des Villages Concernés

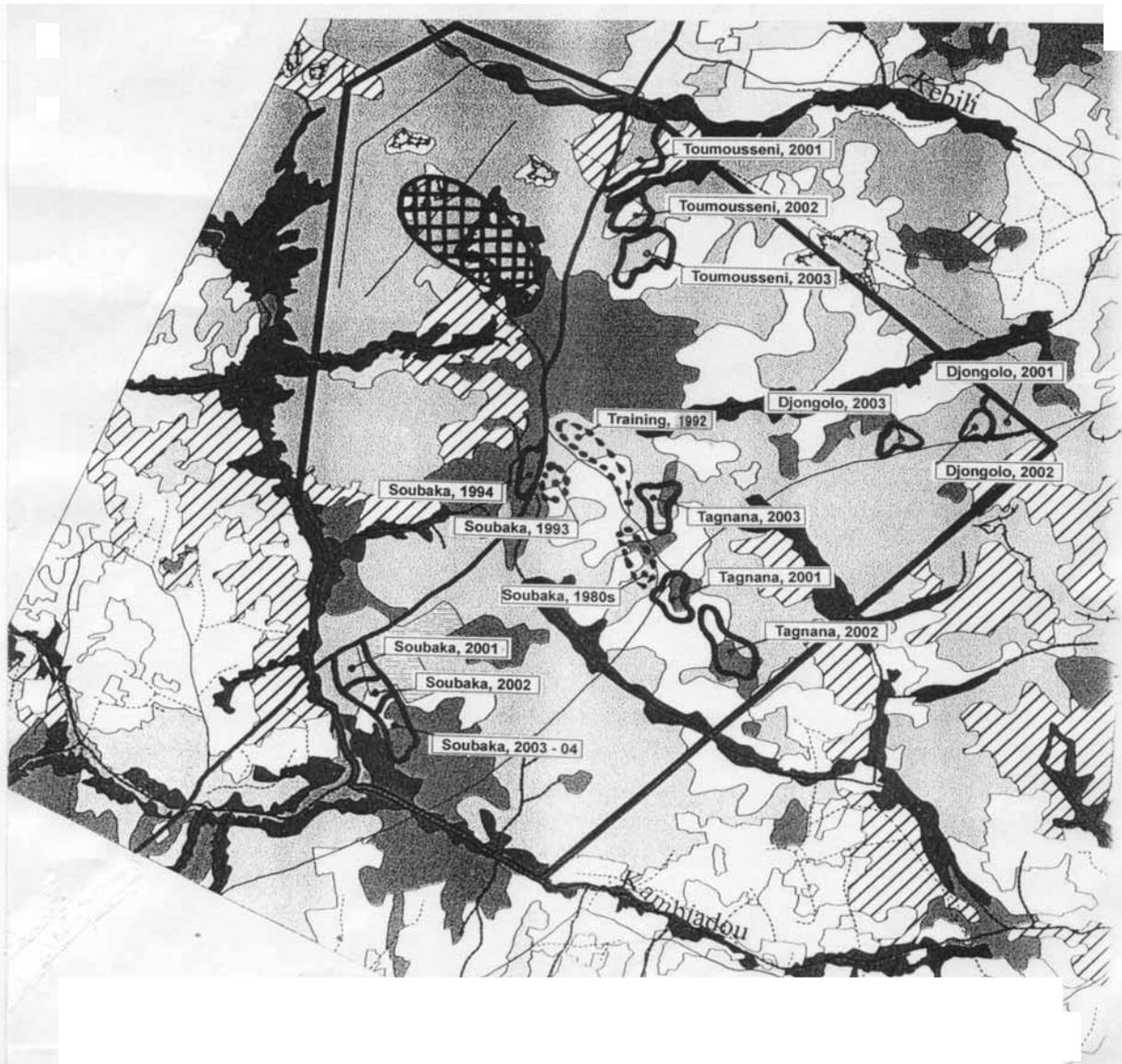
Compte tenu du fait que les GGFs de la forêt classée de Toumousséni exploitent le bois de chauffe, l'Union des GGFs de cette forêt classée a été mise en place par le programme de communication participative du CILSS. Mais cette union des GGFs doit être redynamisée afin de maintenir les ressources actuelles de la Forêt Classée de Toumousséni. Pour ce qui est de la redynamisation, il est tout à fait important de prendre en compte les activités durables des GGF de la ville de Soubaka, Djongolo et Tagana, surtout en matière de durabilité économique. En même temps, il est nécessaire que les objectifs, rôles et gestion de l'Union de GGF, et les mesures prises pour renforcer les liens avec l'association de vente de bois de feu de la ville de

Banfora, soient objectivement examinés par la mise en œuvre d'études pilotes avec l'appui de l'équipe d'Etude de la JICA du point de vue de la durabilité.

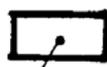
Les dissensions entre les Turka cultivateurs et les peuls éleveurs occupant les vastes camps de pâturages doivent faire l'objet d'attention afin de trouver des mesures pour en venir à bout. La querelle entre les leaders traditionnels et le président de la CVGT du village de Toumousséni en tant que village central, doit être résolue pour créer de bonnes conditions pour une gestion participative de la Forêt Classée de Toumousséni

Les Services Forestiers apportent un appui régulier aux villages de Toumousséni, Soubaka et Djongolo, en tant que Villages Concernés. Toutefois, un système de visites régulières de tous les Villages Concernés y compris Tagnana, devrait être mis en place sans appui extérieur.

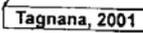
Un plan de zonage de la Forêt Classée de Toumousséni a été réalisé par la FAO. Cependant ce zonage n'est pas efficacement appliqué. Cette situation devra être prise en considération dans la formulation du plan de gestion participative de la Forêt Classée de Toumousséni



Legend (Legende)



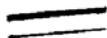
Operation Area for Fuelwood Exploita
(Zone d'opération de l'exploitatio



Village Name & Year of Operation
(Nom de Village et Année d'exploitatio



Suspected Area for Stone Collection
(Zone Suspectée de Collecte de Caill



Road (Route)

Figure 4.5 Zones d'utilisation des ressources forestières de la Forêt Classée de Toumousséni

Chapitre 5 Situation actuelle de la Forêt Classée de Guandougou

5. Situation actuelle de la Forêt Classée de Gouandougou.

5.1. Forêt Classée de Gouandougou

5.1.1. Historique de la Forêt Classée de Gouandougou et la gestion de ses limites.

Le Tableau 5.1 donne un aperçu sommaire de la Forêt Classée de Gouandougou. C'est en 1955, bien avant les indépendances, que cette forêt a été classée suivant l'arrêté n° 4.086/SE/F. Il n'est pas explicitement fait mention dans cet arrêté de la raison de son érection en forêt classée. Selon la Direction Régionale de l'Environnement et du Cadre de Vie des Cascades, l'objectif de son classement serait la conservation des écosystèmes et de la diversité biologique.

Tableau 5.1 Aperçu sommaire de la Forêt Classée de Gouandougou

No. de l'arrêté de classement	Date de classement	Superficie (ha)*	Lieu de déclaration	Situation des limites
N° 4.086/SE/F.	31 mai 1955	9 500 (8 575)	Dakar	Les limites de la forêt ont été matérialisées par des bornes. La délimitation a fait l'objet d'un levé topographique.

*: le premier chiffre est celui indiqué dans le décret et le second chiffre est le résultat de calcul avec des données SIG

**: la date d'émission du décret est considérée comme celle de la déclaration.

Conformément à son arrêté de classement, les trois (3) activités ci – après sont autorisées et reconnues comme des droits d'usages des communautés locales à utiliser les ressources forestières, en plus de la collecte du bois mort, des fruits, des plantes comestibles et médicinales qui est garantie par l'article 14 de l'ancienne loi en matière de foresterie :

- La pêche traditionnelle conformément à la loi en matière de pêche
- La chasse individuelle sans utilisation du feu;
- La récolte de miel sans abattage d'arbres, ni utilisation du feu.

La présente loi en matière foresterie, en son article 56, garantit aux populations locales le droit à l'utilisation des ressources forestières notamment la collecte du bois mort, des amendes, des fruits, des plantes médicinales. L'article 58 de la même loi stipule qu'un décret peut décider des activités additionnelles susceptibles d'être pratiquées par les populations locales par forêt classée.

Des bornes ont été posées sur les limites de la forêt en 1998 par le Projet «Confection d'outils cartographiques pour la Gestion de l'Environnement », et un layon a été ouvert afin de rendre ces limites plus visibles. Toutefois, les limites n'avaient pas fait l'objet de levés en termes de longitude et de latitude, au niveau de la Direction Régionale de l'Environnement et du Cadre de Vie des Cascades. Par la suite, une collecte des données concernées à l'aide d'appareils GPS a été réalisée en 2003. L'équipe d'étude de la JICA s'est rendue sur le terrain accompagnée d'un représentant désigné par le Ministère de tutelle. Les

résultat obtenus ont été approuvés par le Ministère de l'Environnement et du Cadre de Vie. A l'étape actuelle, ces résultats suivent la procédure normale en vue d'une approbation par le Conseil des Ministres, ce qui pourrait prendre quelques années. Néanmoins, ces données peuvent être officiellement utilisées sans inquiétudes dans le cadre de la planification, car ayant été certifiées par le premier responsable du ministère de tutelle.

En raison des contraintes budgétaires, la Direction Régionale de l'Environnement et du Cadre de Vie des Cascades n'a entrepris aucun programme de surveillance ou d'entretien des layons, en vue du maintien des limites de la forêt. Toutefois, les populations locales riveraines semblent plus ou moins familières à ces limites.

5.1.2. Occupation des terres/ types de Végétation et résultats de l'inventaire forestier

(1) Occupation des terres/ types de végétation

La figure 5.4. indique l'occupation des terres / les types de végétation de la Forêt Classée de Gouandougou ; Le Tableau 5.2 indique la superficie des terres occupées et du type de végétation.

Cette forêt classée se compose essentiellement de savanes arborées denses qui représentent 59.7 % de sa superficie totale. Les forêts galeries ainsi que les fourrés ripicoles qui se situent le long des cours d'eau, ne s'étendent pas sur une grande superficie. Les forêts composées de formations boisées présentent une bonne couverture végétale avec une densité d'arbres élevée. Les champs de culture et les jachères se répartissent le long de la limite, dans la partie Ouest de la forêt classée. De petites parcelles de cultures sont rencontrées aussi dans la partie Est de la forêt.

Tableau 5.2 Superficie par occupation des terres /types de végétation de la Forêt Classée de Gouandougou.

Légende	Superficie (ha)	Pourcentage (%)
<i>Forêt Galerie</i>	110	1,3
<i>Fourrés Ripicoles</i>	26	0,3
<i>Savane Boisée</i>	602	7,0
<i>Savane Arborée Dense</i>	5.128	59,7
<i>Savane Arborée Claire</i>	1.644	19,2
<i>Savane Arbustive Dense</i>	197	2,3
<i>Savane Arbustive Claire</i>	538	6,3
Champs cultivés et champs non cultivés	100	1,2
Sol Erodé	230	2,7
Total	8.575	100,0

(2) Inventaire Forestier

Le tableau 5.3 indique le nombre d'arbres à l'hectare et par classe de circonférences obtenu lors de l'inventaire (voir en annexe pour la méthodologie). Le résultat du calcul du volume moyen de bois à l'hectare y est également donné. Sur la base de l'inventaire forestier réalisé en 1980, le volume moyen de

bois sur pied de la région des Cascades a été estimé à 52,8 m³/ha avec un accroissement moyen annuel de 1,26 m³/ha (Inventaire Forestier National - Haute-Volta ; Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture, 1982). S'appuyant sur ces données (le pourcentage du volume du bois des arbres et la productivité), la productivité de la Forêt Classée de Gouandougou se chiffre à 0,96 m³/ha, soit 2,82 stères/ha, ce qui correspond à une production totale annuelle de bois de 8.217,2 m³, soit 24.168,2 stères, pour l'ensemble de la forêt classée. (0,34 m³ = 1 stère).

Tableau 5.3 Nombre d'arbres et volume moyen de bois à l'hectare par classe de circonférence - Forêt Classée de Gouandougou

Catégorie d'arbres (circonférence en cm)	Nombre d'arbres (arbres / ha)	Volume de bois (m ³ /ha)
Bois d'œuvre exploitable (plus de 125)	12,0	16,4
bois d'œuvre potentiel (31 ≤ C < 125)	180,6	21,5
Bois de feu (15 ≤ C < 31)	170,3	2,3
Sous-total	362,9	40,2
Régénération (3 ≤ C < 15)	300,3	-
Régénération (C < 3)	405,5	-

La densité de certaines espèces à produits forestiers utilitaires de circonférences plus de 15cm a été calculée avec les résultats de l'enquête sur les ressources forestières (voir Tableau 5.4). La densité des pieds varie d'une espèce à une autre. Le *Vitellaria paradoxa* (karité) et le *Detarium microcarpum* (detarium) poussent avec une densité élevée tandis que la densité des pieds du *Parkia biglobosa* (néré) et des autres espèces est moins élevée.

Tableau 5.4 Densité des espèces d'arbres utiles de la Forêt Classée de Gouandougou

Espèces	Densité (arbres/ha)
<i>Vitellaria paradoxa</i> (Karité)	37.7
<i>Parkia biglobosa</i> (Néré)	0.8
<i>Detarium microcarpum</i> (Detarium)	31.1
<i>Tamarindus indica</i> (tamarinier)	5.5
<i>Bombax costatum</i> (Kapokier)	0.8

5.1.3. Utilisation des ressources forestières à l'intérieur et autour de la forêt classée

(1) Bois de feu

Les résultats de l'enquête sur la collecte de bois de feu sont présentés dans le Tableau 5.5. Pendant l'enquête sur les villages concernés, les représentants et les collecteurs des villages ont été interrogés sur la situation typique d'une famille moyenne au village. Par contre, chaque réponse de personnes interrogées contenue dans le Tableau représente la situation des familles prises individuellement, dans le cadre

d'échanges avec certains villageois lors de l'enquête sur les ressources forestières.

La collecte du bois de feu se fait généralement dans la brousse et les champs situés à proximité du village. Seul un (01) des enquêtés a affirmé faire la collecte du bois de feu dans la forêt classée. Les arbres abattus et les souches d'arbre ont été observés lors des inspections de terrain. La zone de collecte se situe dans un rayon de 2 à 3 km du village principalement en saison sèche (Figure 5.5 indique que la zone de collecte s'étend sur trois (03) km par rapport au centre des villages concernés). Sur cette base, il est estimé que principalement les abords de la forêt classée servent souvent de lieu de collecte du bois de feu. Il ne semble pas que dans la majorité des cas, la collecte du bois de feu se fait dans un but lucratif puisque les communautés locales vivent loin des grands marchés.

Tableau 5.5 Situation de la collecte de bois de feu à l'intérieur et autour de la Forêt Classée de Gouandougou par les communautés locales

Nom du village	Distance (km)	Utilisation des res. for.	Période	Vente
Gouandougou *	3	Oui	Saison sèche (6 mois)	Non
	3	Non	Saison sèche (6 mois)	Non
	2	Non	Saison sèche (6 mois)	Non
	2	Non	Saison sèche (4 mois)	Non
Gouara *	2	Oui	Saison sèche (6 mois)	Non
	2	Non	Saison sèche (6 mois)	Non
	2	Non	Saison sèche (6 mois)	Non
Gouandougou **	0-4	Oui	Janvier- Juillet	Non
Dakié **	0-2	Non	Octobre - Mai	Non
Ouratenga **	0-2	Non	Février - Juin.	Non
Wenga **	0-1	Non	Janvier - Février.	Non
Tonga **	0-2	Oui	Janvier - Avril	Non
Gouara **	0-1	Non	Toute l'année (12 mois)	Non
Dandougou **	0-3	Non	Toute l'année (12 mois)	Non
Bougouso **	0-2	Oui	Toute l'année (12 mois)	Non

*: Résultats extraits de "l'enquête sur les ressources forestières"

** : Résultats extraits de "l'enquête sur les villages concernés"

(2) Autres produits forestiers

Les conditions d'utilisation des autres ressources forestières sont décrites dans le Tableau 5.6 et la Figure 5.1. (La distance / la période maximale est indiquée en «distance» et «période de collecte». Le nombre de chaque réponse donnée est indiqué dans les cases «Utilisation des res. for.» et «vente»)

L'étendue de la collecte se situe entre 3 à 6 km. Certains enquêtés ont affirmé collecter même le karité et les poutres dans la forêt classée, ce qui dénote de l'abondance probable de ces ressources dans la forêt classée. Les produits liés au bois sont généralement exploités lors de la saison sèche et les autres produits tels que les fruits sont généralement collectés dans la deuxième moitié de la saison sèche au début de la saison hivernale, bien que les périodes de collecte dépendent beaucoup plus du stade de maturation de chaque produit. Le karité, le néré et le miel sont également collectés pour la vente, ce qui constitue une

source de revenus pour les populations locales.

En plus des produits ci-dessus mentionnés, les communautés locales ont cité comme produits forestiers utilitaires ceux des espèces suivantes : *Detarium microcarpum* (détarium), *Tamarindus indica* (tamarinier), *Bombax costatum* (kapokier), *Adansonia digitata* (baobab), *Saba senegalensis* (saba) ainsi que la paille et d'autres produits. Certains produits provenant de ces espèces sont utilisés comme médicaments. Toujours selon les enquêtés, ces produits se collectent hors de la forêt classée. Par contre, plusieurs d'entre eux ont mentionné la forêt classée comme une zone potentielle de produits, bien que la quantité de ces ressources qui s'y trouvent ne soient pas abondantes pour toutes les espèces utilitaires.

Tableau 5.6 Situation de la collecte des autres produits forestiers à l'intérieur et autour de la Forêt Classée de Gouandougou par les communautés locales

Produits forestiers	Distance (km)	Utilisation des res. for.	Période de collecte	Vente
Poutre, Bois de service	2-4	Oui: 1, Non: 2	Novembre – Avril	Oui: 0, Non: 3
	0-3	Oui: 1, Non: 7	Toute l'année (12 mois)	Oui: 0, Non: 8
Karité	0-6	Oui: 1, Non: 6	Juillet - Août.	Oui: 4, Non: 3
	0-5	Oui: 4, Non: 4	Mai – Novembre	Oui: 6, Non: 2
Néré	0-2	Oui: 0, Non: 7	Mars - Juin.	Oui: 0, Non: 7
	0-3	Oui: 0, Non: 5	Avril – Juillet	Oui: 2, Non: 3
Miel	-	-	-	-
	0-4	Oui: 1, Non: 1	Février- Juillet	Oui: 2, Non: 0

Ligne Supérieure en face de chaque produit : données de "l'Enquête sur les ressources forestières"

Ligne Inférieure en face de chaque produit : données de "l'enquête sur les Villages Concernés"

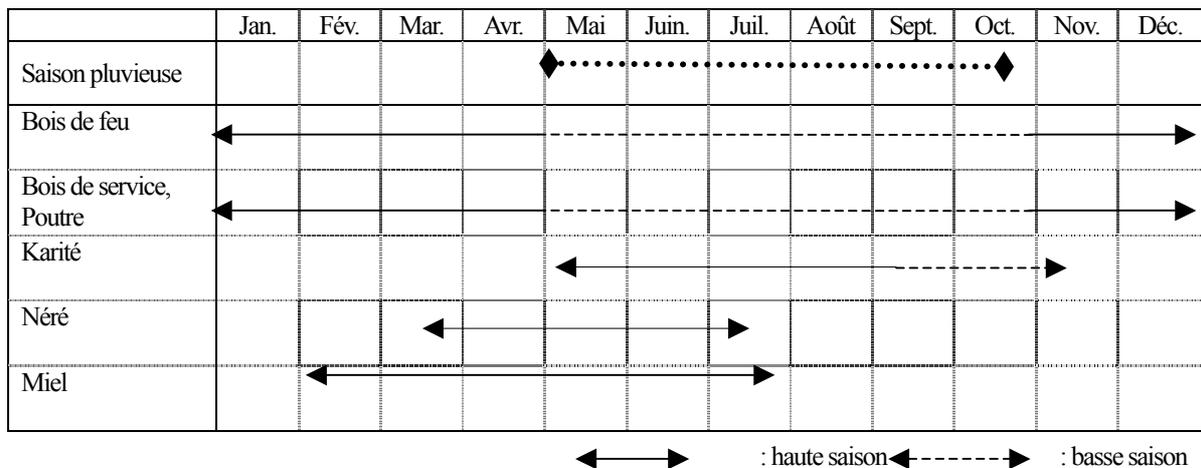


Figure 5.1 Calendrier de collecte des produits forestiers dans les Villages Riverains concernés par la Forêt Classée de Gouandougou

(3) Autres aspects sur l'environnement

1) Caractéristiques topographiques et hydrographie

Il n'y a aucune confirmation de la présence de pentes raides présentant des risques d'érosion à grande échelle ou de glissement de terrain dans la forêt classée. Par contre on peut observer des terrains nus ayant subi une petite érosion le long des berges de cours d'eau.

Il existe deux cours d'eau relativement grands du côté Nord-Ouest et Sud-Est de la forêt. Ceux – ci coulent de juillet à octobre (souvent jusqu'en décembre lorsque la saison pluvieuse a été abondante. Figure 5.5). Seuls quelques marigots subissent une baisse de niveau d'eau le long des cours d'eau avant et après cette période mais ils tarissent pendant la saison sèche.

2) Feux de brousse

Les feux de brousse sont fréquents dans la forêt classée. Ils surviennent en général de fin octobre, à l'arrêt des pluies, jusqu'en avril / mai, fin de la saison sèche. Lors de visites terrain, on a pu observer des terres brûlées à l'intérieur de la forêt classée vers novembre et décembre. Les feuillages entiers d'arbustes hauts de 2-3 m ont brûlé et changé de couleur. Les feux de brousse semblent avoir une grande influence sur la capacité de régénération de la forêt.

3) Coutumes et activités des populations locales dans la forêt classée

Il existe, à l'intérieur de la forêt classée des lieux sacrés délimités par les villageois. Lors des entretiens avec huit (08) villages riverains, les représentants de trois (03) villages ont admis l'existence de lieux sacrés et deux (02) de ces villages ont leurs lieux sacrés dans la forêt classée (Tableau 5.7). Ce tableau présente également certains tabous et coutumes liés à la conservation de la forêt classée. Cependant, les lieux sacrés

peuvent ne pas être indiqués aux personnes étrangères. Il faut donc tenir compte de ces sites sacrés dans la planification et autres opérations à exécuter dans la forêt classée

Tableau 5.7 Existence de lieux sacrés dans la Forêt Classée de Gouandougou

Nom du Village	Existence de lieux sacrés	Dans la forêt classée		Tabous liés à la conservation de la forêt
		Existence de lieux sacrés	Identification de l'emplacement	
Gouandougou	Oui	2 lieux	Pas de réponse	- interdiction de coupe d'arbres, chasse et feux de brousse.
Tonga	Oui	Non	-	-
Dandougou	Oui	Oui	Pas de réponse	- préserver

5.1.4. Situations des ressources fauniques

Les situations des ressources fauniques et halieutiques constatées dans la Forêt Classée de Gouandougou sont présentées dans le Tableau 5.8.

Tableau 5.8 Situation des ressources fauniques et halieutiques de Forêt Classée de Gouandougou

	Faune	Pêche
Situation actuelle des espèces	Coba, Guib, Céphalophe, Buffle, Phacochère, Porc-Epic, Cynocéphale, Aula Code, Lièvre, Singe et Pintades sauvages	Protopteridae*, Mormyridae, Gymnarchidae, Ostéoglossidae, Charachidae, Distichodobtidae, Citharinadae, Chirrinidae, Bagridae, Schilbeidae, Claridae, Malapteridae, Mochokidae, Centropomidae, Cichlidae, Anabantidae, Channidae, Totraodontidae
Espèces disparues	Eléphants, Lions kob, Ourébi, Panthères et Hyènes	Manque de données
Espèces à réintroduire	Coba / hypotragues, Bubale, Cob de fassa, Cob de Buffon, Cob redunca, Céphalophe de Grimm, Céphalophe à flanc roux, Oryctérope	Heterotis niloticus**, Clarias anguillaris, Lates niloticus, Oreochromis niloticus
Remarques:	<p>Ce sont les critères de choix ci-contre qui ont guidé le choix de ces animaux à réintroduire dans les cinq (5) forêts classées</p> <ul style="list-style-type: none"> - la capacité d'accueil des espèces fauniques - les ressources vitales essentielles nécessaires pour la survie et l'épanouissement des espèces - L'historique du peuplement animalier de la zone - les conditions écologiques - les besoins et exigences économiques, sociaux et culturels des villages riverains - l'occupation spatiale anthropogène - des alentours des 5 forêts - les exigences biologiques de chaque espèces - les besoins ou exigences spatiaux de chaque espèce - les équilibres écologiques 	<p>*Toutes les espèces citées plus haut ne sont que les listes des familles de chaque poisson. Sinon en détails, ils sont beaucoup plus nombreux et existent dans les eaux fluviales de la province de la Comoé</p> <p>** La reproduction de ces quatre espèces répond aux normes économiques. Ces espèces de poisson se reproduisent rapidement dans des mares et rivières</p>

Source: DREC/CV Cascades et PAGEN, 2004

5.1.5. Actions du Service Forestier et d'autres Structures Extérieures

(1) Service forestier

Les forêts classées relèvent du domaine forestier de l'Etat. A ce titre cette forêt est gérée par les Services Forestiers de l'Etat. Les actions couramment menées dans la Forêt Classée de Gouandougou sont:

- La surveillance des infractions
- La formation sur la conservation des ressources forestières

La limite de la forêt classée de Gouandougou a été matérialisée par le Projet « Cartographie des forêts » en 1998. Avant les travaux de ce projet, les limites de cette forêt classée n'étaient pas claires. Par conséquent, on enregistrait souvent des cas d'infraction. Le Service Départemental de l'Environnement et du Cadre de Vie de Sidéradougou (trois forestiers) est en charge de la forêt classée de Gouandougou. Maintenant, la surveillance des infractions dans la forêt classée est l'activité majeure du service forestier. Il y existe des champs de cultures dont la présence remonte à plusieurs années. La sensibilisation à mener dans ce sens sera difficile, à cause de l'effectif limité des agents forestiers. Malgré que ceux-ci ne peuvent pas conduire d'autres actions ils peuvent cependant empêcher l'expansion de ces champs de cultures au niveau de la forêt classée.

Pour le moment, le projet d'étude de la JICA, mène une sensibilisation des populations sur les droits d'usage traditionnel liés à la forêt classée.

- Patrouille et surveillance par le Service Forestier

Trois (03) agents forestiers du Service Départemental de Sidéra ont en charge la patrouille et la surveillance des Forêts Classées de Gouandougou (9500ha) et de Kongouko (27000 ha). L'infrastructure routière n'étant pas encore aménagée et les villages étant dispersés autour de ces forêts classées, ces agents utilisent des motos tout-terrain pour assumer leurs tâches. Cependant, il est rapporté qu'ils rencontrent très souvent des pannes dues à la mauvaise condition des routes et à la vétusté des engins, il ne leur est possible de patrouiller que pendant une certaine période en saison sèche (janvier à mai).

Le seul moyen de communication avec le Service Forestier du département de Sidéra est le téléphone public (Télécentre privé). C'est ainsi qu'il est de coutume pour les communautés locales de se déplacer jusqu'au poste forestier pour des informations. Par exemple, les villageois de Bougouso ont consacré une journée entière pour pouvoir informer le poste forestier des incidents tels que le franchissement de la frontière du Mali par un grand troupeau de bœufs et l'abattage par erreur des gros arbres par une scierie dans la forêt classée.

Selon le résultat des recherches complémentaires, l'effectif des forestiers n'étant pas suffisant pour ces grands massifs forestiers, les agents n'arrivent pas y à effectuer une patrouille adéquate. Les communautés locales sollicitent des échanges avec le Service Forestier concernant la situation des villages.

Tableau 5.9 La patrouille et la surveillance de la Forêt Classée de Gouandougou

	Dandougou	Gouandougou	Bougoussou	Dakié	Gouara	Ouratenga	Tonga	Wenga
Fréquence des patrouilles	Fréquemment	2fois/mois	1fois /mois	1fois/mois	2fois/mois	4fois/mois	2fois /semaine	3fois /mois
Objectifs des patrouilles	Patrouille	Sensibilisation sur la gestion forestière	Sensibilisation sur la gestion forestière	Sensibilisation sur la gestion forestière	Patrouille	Patrouille	Patrouille	Patrouille
Droits d'usage traditionnel mentionnés dans le Code Forestier	Conscients	Pas conscients	Conscients	Pas conscients	Conscients	Pas conscients	Conscients	Pas conscients
Emissions radio diffusées du Projet JICA	Contenu assimilé	Contenu assimilé	Contenu assimilé	Le contenu n'est pas bien assimilé	N'était pas à l'écoute	Le contenu n'est pas bien assimilé	Contenu assimilé	Le contenu n'est pas bien assimilé

(2) D'autres Structures Extérieures

- Projet Cartographie des Forêts (1997)
- JICA Etude sur la Gestion des Forêts Classées dans la Province de la Comoé au Burkina Faso (de 2002 à nos jours)

5.1.6. Interaction socio-économique entre les Villages Concernés et la forêt classée.

(1) L'interaction socio-économique entre les Villages Concernés et la forêt classée.

1) Relation avec la forêt classée.

Les huit (08) villages suivants sont les villages qui ont des relations avec la Forêt Classée de Gouandougou. Il s'agit des villages de Dandougou, Gouandougou, Bougoussou, Dakié, Gouara, Ouratenga, Tonga, et Wenga. (Le critère de choix de ces villages est mentionné en annexe. Et voir Figure 5.2 pour la localisation de ces huit villages par rapport à la forêt classée.)

La distance qui sépare chaque village de la forêt classée est estimée entre 1 et 4 km ; ce qui permet aux riverains d'y accéder à pied. Selon la superficie de la Forêt Classée de Gouandougou (9.500 ha) et la population totale des huit (08) villages (3.399 personnes), la pression démographique par hectare est de 0,6 personnes. Les cinq (05) villages dont Dakié, Gouara, Ouratenga, Tonga, et Wenga sont ceux installés par le village de Gouandougou; ainsi la population de ces cinq (05) villages est incluse dans celle du village de Gouandougou.

2) Historique de la création de ces deux villages et situation du commerce

Le village de Gouandougou, un des Villages Concernés de la Forêt Classée de Gouandougou est le plus ancien dans le département de Sédougou. Celui de Dandougou s'est séparée de ce village vers le 16^{ème} siècle avec une organisation traditionnelle, y compris un chef de village. Cependant jusqu'à nos jours, le

droit foncier de chaque village est sous l'influence traditionnelle du village de Gouandougou. Il existe treize (13) quartiers dans le village de Gouandougou. Les cinq villages concernées de la Forêt Classée de Gouandougou à savoir Dakié, Gouara, Ouratenga, Tonga, et Wenga relèvent du village de Gouandougou.

Le village de Bougoussou relève de celui de Dérégoué situé à environ 10 km au Nord dudit village. Dérégoué s'est aussi séparé du village de Gouandougou à peu près en même temps que le village de Dandougou. Mais le droit foncier est sous l'influence traditionnelle du village de Gouandougou.

La ville de Sideradougou qui est le chef lieu du département de Sideradougou est le centre commercial des six (06) autres villages exceptés Dandougou et Ouratenga. Les produits de Dandougou sont écoulés sur place dans le village, et le marché du village de Ouratenga est celui du village souche de Gouandougou.

3) Groupes ethniques

Les autochtones du village de Dandougou et du village de Gouandougou sont les Tiefo, ceux des six (06) autres villages sont les Dogossé. Excepté le village de Dakié, l'ethnie Karaboro provenant du sud-ouest du Burkina Faso est majoritaire dans les villages de Bougoussou et de Wenga. Les Mossi originaires du centre de Burkina Faso représentent l'ethnie majoritaire dans les villages de Dandougou, Gouandougou, Gouara, Ouratenga et Tonga. Le village de Dakié est un cas rare dans la province de Comoé. Car, il ne compte en son sein que des autochtones à savoir les Dogossé.

A l'exception des villages de Dakié, Tonga, et Wenga, les cinq (05) autres villages accueillent des migrants peulhs, mais la plus part d'entre eux se sont sédentarisés (voir 2.2.2).

4) Organisation des habitants.

Les villages bénéficiant des CVGT promues par le PNGT II sont ceux de Dandougou et de Gouandougou. Excepté les sept (07) villages concernés de la Forêt Classée de Gouandougou, seul le village de Dandougou possède en son sein un GGF. Cette structure qui a été mise place le 15 octobre 2004 n'est pas encore officiellement reconnue.

Tableau 5.10 Condition sociale des villages concernés par la Forêt Classée de Gouandougou

	Dandougou	Gouandougou	Bougoussou	Dakié	Gouara	Ouratenga	Tonga	Wenga
Distance à partir de la plus grande Agglomération	27km de Sidéra	15km de Sidéra	28km de Sidéra	26km de Sidéra	36km de Sidéra	18km de Sidéra	33km de Sidéra	21km de Sidéra
Distance à partir de la forêt classée	3km	2km	2km	1.5km	1km	4km	1,5km	2,5km
Marché	Dans le village	Sidéra et dans le village	Sidéra	Sidéra	Sidéra	Dans le village	Sidéra et Kouèrè	Sidéra
Démographie	1.064	1.835	Environ 500	Environ 500	Environ 400	Environ 600	Environ 85	Environ 200
Autochtones	Tiefo	Tiefo	Dogossé	Dogossé	Dogossé	Dogossé	Dogossé	Dogossé
Ethnie Majoritaire	Mossi	Mossi	Karaboro	Dogossé	Mossi	Mossi	Mossi	Karaboro
Migrants Peuhl	Existant	Existant	Existant	Néant	Existant	Existant	Néant	Néant
Autres migrants	Karaboro, Lobi	Dogossé, Samo, Karaboro, Gouin, Dafing, Toussian, Gourmantché, Noumouna, Dioula	Lobi, Mossi, Dafing	Néant	Lobi, Dafing, Karaboro	Bobo, Samo	Karaboro, Samo	Dafing, Mossi, Dioula
Religion	Islam	Islam	Islam	Islam	Islam	Islam	Islam	Islam
Période de création du village	Avant la colonisation	Avant la colonisation	Avant les indépendances					
CVGT	Existant	Existant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
GGF	Néant	Existant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant

NB: Les données démographiques des villages de Dandougou et de Gouandougou proviennent des recensements de l'INSD ; 1996. Ceux des villages de Bougoussou, Dakié, Gouara, Ouratenga, Tonga et Wenga, ont été collectées par l'Equipe d'Etude de la JICA en 2003-2004. Ces cinq (05) derniers villages relevant de celui de Gouandougou, leur population y est donc incluses

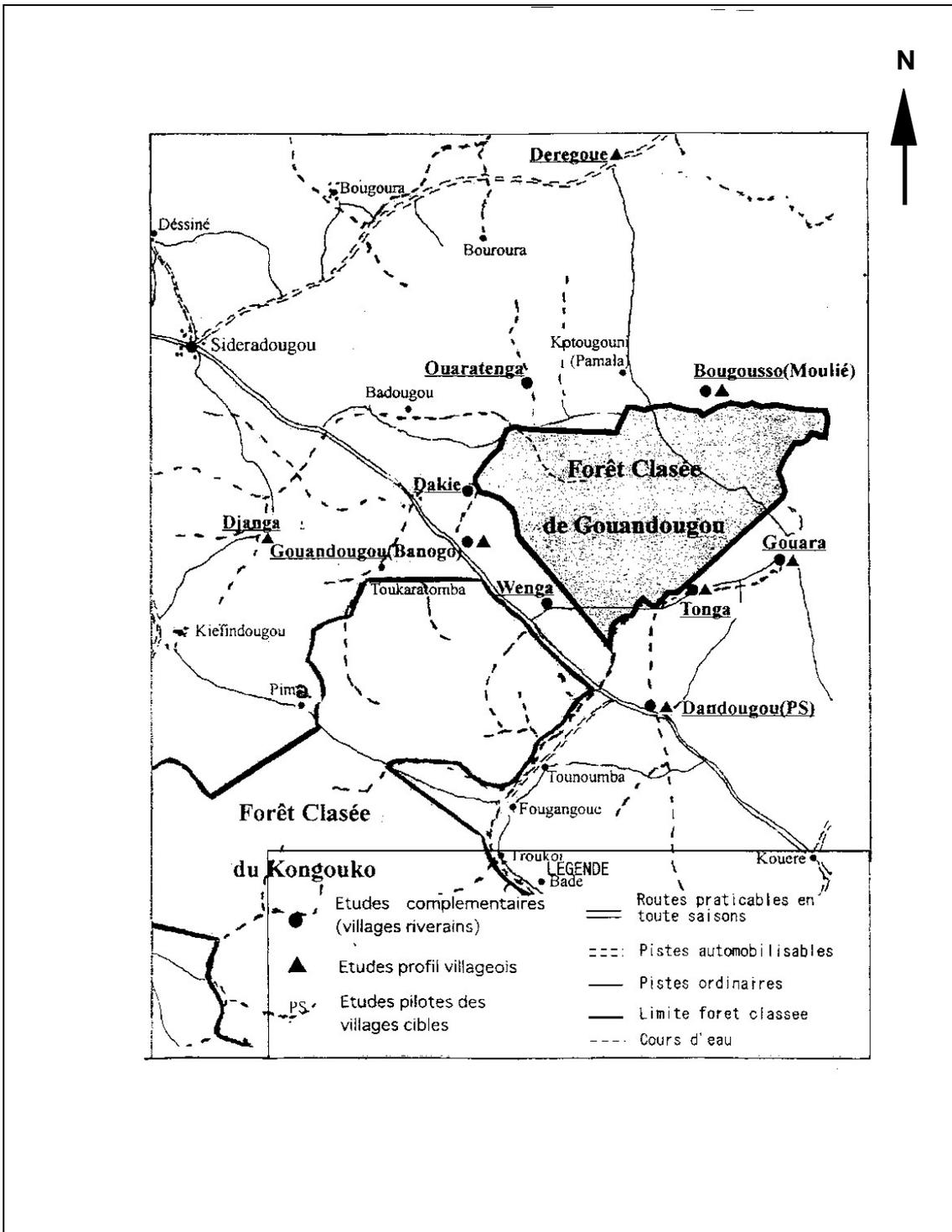


Figure 5.2 Localisation des Villages Concernés par la Forêt Classée de Gouandougou

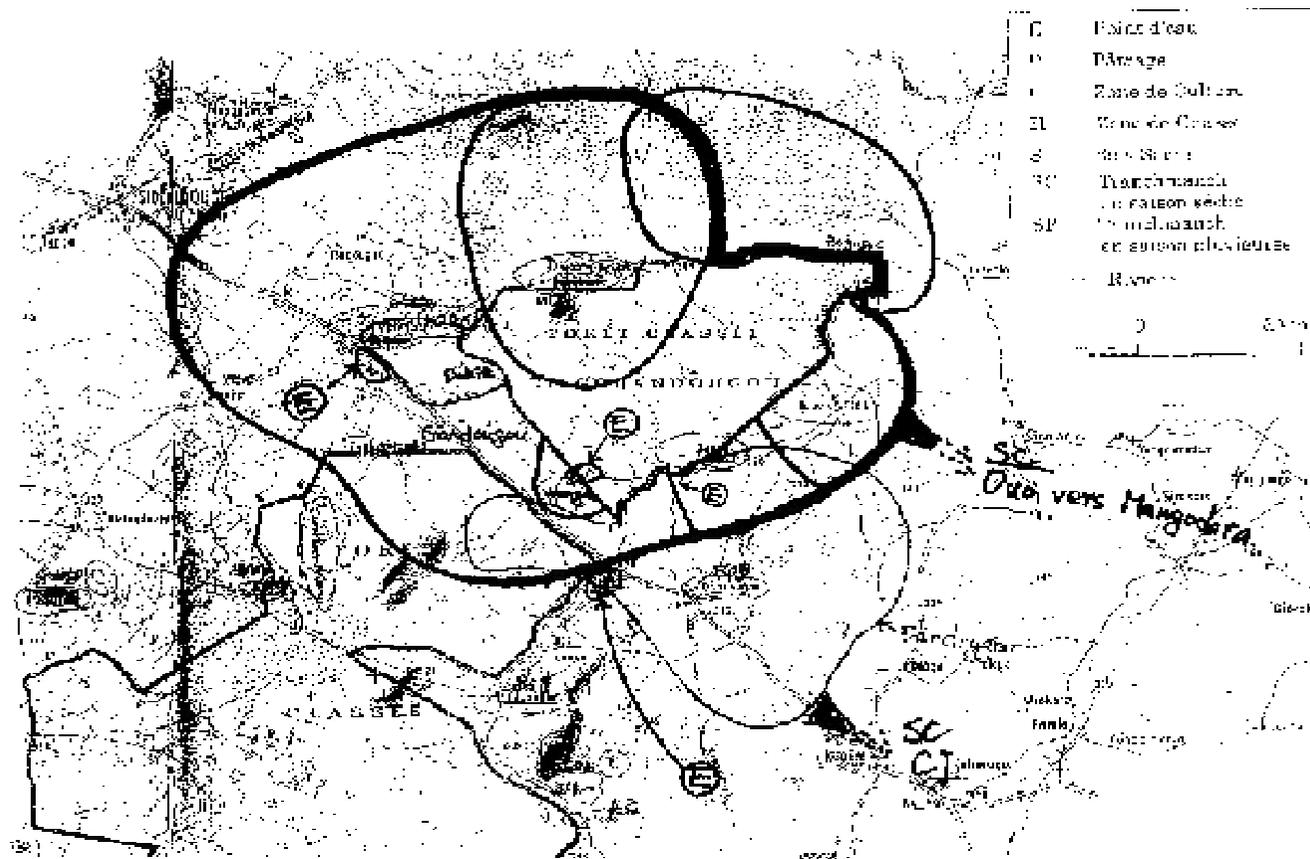


Figure 5.3 Terroir et zone de paturage des Villages Concernes de la Foret Classee de Gouandougou

(2) Situation de l'utilisation des ressources de la forêt classée

Selon le point 5.1.3 la situation de l'utilisation des ressources forestières, on note que dans quelque villages concernés par la forêt classée de Gouandougou, la collecte du bois de chauffe par les individus ou les familles pour la consommation domestique est faite dans un rayon de 4 km autour de la forêt classée. Les produits forestiers ligneux comme les amandes de karité, les grains de néré, et les produits forestiers non ligneux comme les fruits, et le miel sont collectés dans un rayon de

6 km en dehors de la forêt classée pour la consommation domestique et la commercialisation.

Deux villages concernés de la forêt classée de Gouandougou ont des lieux sacrés à l'intérieur de la forêt classée. Environ la moitié des Villages Concernés pratique la chasse dans la forêt classée. Les éleveurs font le pâturage dans la partie au nord de la forêt classée de Gouandougou.

(3) Forêts villageoises

Excepté la population du village de Gouandougou, celle des sept (07) Villages Concernés de la Forêt Classée de Gouandougou, n'ont aucune idée de la forêt villageoise. En général, les communautés locales ramassent le bois de feu quotidiennement utilisé, à l'intérieur et à l'extérieur du terroir et cela sans contrôle.

Le village de Gouandougou conserve la forêt villageoise qui a été réalisée sur l'initiative du Service Forestier hors de la forêt classée. Puisque les droits d'utilisation de cette forêt n'étaient pas clairement définis comme dans les autres communautés, elle n'est présentement pas utilisée.

Depuis son établissement, le village de Gouandougou a deux (02) lieux sacrés à l'extérieur de la forêt classée. Ces lieux sont considérés comme des bois sacrés et l'abattage des arbres qui s'y trouvent est interdite.

Tableau 5.11 Forêts villageoises des Villages Concernés de la Forêt Classée de Gouandougou

	Dandougou	Gouandougou	Bougouso	Dakié	Gouara	Ouratenga	Tonga	Wenga
Forêts villageoises	Néant	<ul style="list-style-type: none">• Un site soutenu par le Service forestier en 1984• Deux sites représentant un lieu sacré, installé avant la colonisation	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant

(4) Pâturage

L'élevage de moyenne et petite taille est pratiqué de façon traditionnelle sans gardiennage, utilisant les pâturages naturels, (les terrains inoccupés et les forêts). Le cheptel se compose de bœufs, de moutons, de chèvres et de volailles.

Il est pratiqué pendant toute l'année à l'intérieur du terroir de chacun des villages de Dandougou,

Gouandougou, Bougoussou, Dakié, et Wenga. Dans les villages de Gouara, Ouratenga et Tonga, c'est pendant la saison sèche, que le bétail se déplace vers le département de Mangodara et la forêt classée de Gouandougou à la recherche des pâturages et de l'eau.

Dans ces villages, les éleveurs utilisent principalement les pâturages naturels, les terrains inoccupés et les forêts à l'intérieur et à l'extérieur de chaque terroir car ceux ci, situés près de la forêt classée de Gouandougou, sont encore riches. C'est pourquoi, il n'y a pas de querelles entre les éleveurs et les agriculteurs en période de récolte sauf dans les villages de Dandougou et Gouara où l'élevage est intense.

Au sud de la forêt classée de Gouandougou, se trouve un lac permanent sur presque toute l'année. Il fait partie du terroir de Dandougou. Ce lac constituant un point d'eau important de la zone, les éleveurs des environs y viennent pour le pâturage ou s'y arrêtent pour abreuver le bétail.

(5) Activités illégales et problèmes liés à la forêt classée

Selon les résultats de recherches complémentaires, la population de la moitié des huit (08) villages riverains de la forêt classée de Gouandougou n'avait pas su que seulement les droits d'utilisation traditionnels étaient admis dans la forêt classée. Les villageoises ont répondu qu'ils n'ont pas pratiqué la culture dans la forêt. Cependant les cultures illégaux sont confirmées dans la forêt. En saison sèche, les villages de Gouara, Ouratenga et Tonga mènent au pâturage dans la forêt à la recherche des fourrages et de l'eau. C'est seulement dans les villages de Gouara et Tonga que les populations affirment être au courant de ces droits Il n'existe pas de zones de cultures dans la forêt classée, cependant quatre (04) villages reconnaissent y pratiquer la chasse individuelle pendant la saison sèche.

Comme l'infrastructure routière n'est pas encore aménagée autour de la Forêt Classée de Gouandougou, le réseau des pistes qui relient les différents villages s'étend dans la forêt classée. Il semble que la négligence des fumeurs de passage dans la zone est une des raisons des incendies de la forêt. Dans quatre (04) villages, y compris les villages de Dandougou et Gouara où l'élevage est développé, il a été rapporté des cas de feux de brousse qui se sont propagés dans la forêt classée. Les causes essentielles de ces dommages sont les feux utilisés pour les activités de l'élevage traditionnel qui, dans la plupart des cas échappent au contrôle de leurs auteurs. Cette pratique se déroule fréquemment dans le terroir où l'élevage est pratiquée traditionnellement et sans gardiennage.

Tableau 5.12 Situation du pâturage des Villages Concernés par la Forêt Classée de Gouandougou

	Dandougou	Gouandougou	Bougoussou	Dakié	Gouara	Ouratenga	Tonga	Wenga
Zones de pâturage et Lieux d'abreuvement (Saison sèche)	Dans le terroir. Dans la retenue d'eau et les points d'eau. Lorsque le barrage est à sec ou lorsque l'eau n'est plus disponible dans le terroir, les éleveurs migrent vers Djigouè, Madouwélédaga souvent en Côte d'Ivoire, au Mali et au Ghana	Dans le terroir. Au niveau des forages et dans la mare de la forêt classée Kongouko	Dans le terroir. Dans le terroir à partir des points d'eau tels les puits.	Dans le terroir, Les animaux s'abreuvent avec l'eau collectée au niveau du forage avec des ustensiles.	Dans le terroir et souvent vers Ouo dans la région de Mangodara. Les habitants creusent le lit de la rivière Koba à la recherche de l'eau pour l'abreuvement des animaux	Dans la forêt classée. Dans la retenue d'eau près de Gouandougou et dans la forêt classée	Il n'y a pas assez d'herbes dans le terroir pour les animaux. Quelques fois, ils pâturent dans la forêt classée. Les habitants creusent le lit de la rivière Koba à la recherche de l'eau pour l'abreuvement des animaux	Le cheptel n'est pas de grande taille. Il n'existe que des animaux de trait. Ils pâturent donc dans le bas-fond près de la forêt classée. Les animaux s'abreuvent dans le point d'eau de la forêt classée de Kongouko et aussi dans les puits pastoraux du terroir
Zones de pâturage et Lieux d'abreuvement (Saison pluvieuse)	Dans le terroir. Le seul point d'eau disponible en toute saison est le barrage du village (voir carte). En saison de pluies, le bétail s'abreuve dans tous les points d'eau du terroir.	Dans les points d'eau du terroir	Dans les points d'eau du terroir	Dans le terroir, Les petits cours d'eau du sont utilisés comme abreuvoirs.	Dans le terroir, le lit de la rivière Koba constitue le lieu pour abreuver les animaux. Les animaux des villages avoisinants s'y abreuvent aussi mais malheureusement, l'eau de la rivière n'est pas permanente.	Dans le terroir, la retenue d'eau près de Gouandougou	Dans le terroir, le bétail trouve facilement de l'herbe. Le lit de la rivière Koba constitue le lieu pour abreuver les animaux. Les animaux des villages avoisinants s'y abreuvent aussi mais malheureusement, la rivière n'est pas permanente.	Le bétail pâture dans le terroir. Les petits points d'eau sont assez suffisant pour abreuver les animaux
Conflit entre Agriculteurs et éleveurs	Existant	Néant	Néant	Néant	Existant	Néant	Néant	Néant

Tableau 5.13 Activités illégales et problème liés à la forêt classée

	Dandougou	Gouandougou	Bougousso	Dakié	Gouara	Ouratenga	Tonga	Wenga
Droits d'usage traditionnel mentionné dans le code forestier	Conscients	Pas conscients	Conscients	Pas conscients	Conscients	Pas conscients	Conscients	Pas conscients
Chasse dans la forêt classée	Néant	Dec. - Mai	Néant	Néant	Dépend de la disponibilité des animaux	Néant	Saison sèche	Dec. - Mai
Zone de cultures dans la forêt classée	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
Causes des feux de brousse dans la forêt classée	Durant la conversation, un berger a affirmé qu'ils sont obligés d'utiliser le feu pour la régénération des herbes dans la zone de pâturage	On assiste cependant à des feux de brousse accidentels	On assiste cependant à des feux de brousse accidentels	On assiste cependant à des feux de brousse accidentels	Durant la conversation, un berger a affirmé qu'ils sont obligés d'utiliser le feu pour régénération des herbes dans la zone de pâturage	On assiste cependant à des feux de brousse accidentels	Durant la conversation, un berger a affirmé qu'ils sont obligés d'utiliser le feu pour la régénération des herbes dans la zone de pâturage	Durant la conversation, un berger a affirmé qu'ils sont obligés d'utiliser le feu pour la régénération des herbes dans la zone de pâturage

5.2. Caractéristiques, problèmes et contraintes liés à la Forêt Classée de Gouandougou

5.2.1. Caractéristiques et problèmes de la forêt classée

(1) Caractéristiques et problèmes de la situation de l'utilisation des ressources forestières

Une étude sur la délimitation de la forêt a été menée. Les données et informations y afférentes sont disponibles à la Direction Régionale de l'Environnement et du Cadre de Vie des Cascades. Les savanes arborées denses représentent environ 60%, avec la présence de savanes claires et arbustives sporadiques. La répartition des forêts galeries, des fourrés rupicoles et des forêts claires à densité d'arbres élevée est plutôt limitée. L'impact des feux de brousse sur la régénération des plantes est important.

L'utilisation de la forêt classée pour la collecte de bois de feu est négligeable en raison de l'abondance d'une telle ressource dans les environs du village. Le bois de feu collecté n'est pas si destiné à la vente.

Les populations locales se rendent dans la forêt classée pour la collecte du bois de feu, seulement aux abords de celle-ci, bien que les ressources sont abondantes autour de leur village excepté dans certaines zones. La collecte des autres produits dans la forêt classée semble peu importante, bien que la situation puisse varier d'une espèce à une autre. Ceci indique l'importance, telle que soulignée par les populations locales, des forêts classées comme des zones à grand potentiel en produits forestiers. Cependant, il y a lieu d'être prudent quant à l'extraction de ces produits, car la densité (quantité existante) de ces ressources varie d'une espèce à une autre

(2) La caractéristique et le problème de l'administration et du service forestier

Actuellement, l'activité majeure du service forestier est la surveillance des infractions dans la forêt classée, surtout liées aux champs de cultures et au pâturage. Compte tenu de la richesse des ressources forestières dans les villages concernés, il semble que la coupe illégale du bois de chauffe à l'intérieur de la forêt classée n'est pas fréquente. Mais avec la croissance démographique, il faut envisager des mesures pour parer à d'éventuelles coupes frauduleuses de bois de chauffe dans la forêt classée.

Avec la croissance démographique, la pression sur les ressources forestières deviendra de plus en plus forte. Il sera nécessaire pour le Service Forestier de continuer la sensibilisation des populations. Le nouveau rôle du service forestier à moyen ou à long terme consistera en un appui pour la mise en place des GGFs comme c'est le cas au niveau de la forêt classée de Bounouna et de Toumousséni. De plus en plus, les populations demandent à échanger avec le service forestier concernant les droits d'usage au niveau de la forêt classée.

(3) Caractéristiques et problèmes de l'interaction socio-économique entre les villages concernés et la forêt classée

1) Groupements villageois concernés

Les Villages qui ont un rapport avec la Forêt Classée de Gouandougou sont les huit (08) villages dont

Dandougou, Gouandougou, Bougoussou, Dakié, Gouara, Ouaratenga, Tonga et Wenga (voir le document complémentaire expliquant les critères de sélection des villages).

Parmi ces huit (08) villages concernés de la Forêt Classée de Gouandougou, seuls deux (02) villages possèdent une CVGT: ce sont ceux de Dandougou et Gouandougou. Excepté le village de Dandougou (GGF nouvellement mis en place), tous les autres villages n'ont ni GGF ni groupements qui peuvent participer aux activités en relation avec la forêt classée.

2) Élevage

Le pâturage s'effectue dans la Forêt Classée de Gouandougou, mais il existe quand même des zones qui servent de pâturage traditionnel à l'intérieur et à l'extérieur du terroir de chaque village. Ainsi, il semble qu'il n'existe pas assez de problèmes de détérioration des ressources forestières par le pâturage.

La méthode de gestion du pâturage autour du lac situé aux confins sud de la Forêt Classée de Gouandougou est essentielle, ceci afin de considérer l'influence du pâturage dans ce massif forestier.

3) Actions illégales et problèmes liés à la forêt.

Dans les villages concernés de la Forêt Classée de Gouandougou, il est encore nécessaire de faire connaître au mieux les droits d'usage traditionnel de la forêt classée. Il est aussi indispensable de sensibiliser les populations par rapport aux différents problèmes (mesures préventives contre les incendies nés suite à la négligence des passants).

5.2.2. Les contraintes

(1) Problèmes et situation de l'utilisation des ressources de la forêt:

70% de la végétation de la forêt classée de Gouandougou est composée de savane arborée dense ; la proportion des fourrés ripicoles et de la forêt claire est donc limitée. Il est tout à fait nécessaire de maintenir les conditions actuelles des ressources dans la forêt classée comme politique globale. Une des questions clé reste l'entretien des zones à faible densité d'arbres. Dans la mesure du possible, il faudrait améliorer les zones à faible densité d'arbres dans la Forêt Classée de Gouandougou.

Il semble que la pression démographique due particulièrement à la collecte de bois de feu dans la forêt classée de Gouandougou, excepté les alentours de la forêt classée est relativement faible.

La cueillette des produits dans la forêt classée est également faible. Toutefois, plus le nombre des populations locales riveraines de la forêt classée va s'accroître, plus la pression démographique sera renforcée. En outre, les feux de brousse compromettent la régénération de la forêt. Des programmes d'éducation telle que les droit d'utilisation traditionnelle, la prévention des feux de brousse, et autres thèmes devraient être formulés sur la base des conditions mentionnées ci-dessus et sur celles des attentes des communautés locales en matière d'utilisation des produits forestiers.

(2) L'administration et le service forestier

Trois forestiers du Service des Eaux et Forêts de Sidéradoukou ont en charge le suivi des forêts classées de Gouandougou (9 500 ha) et Kongouko (27 000 ha). En outre, les villages de Gouandougou et de Dandougou en tant que villages souches ont traditionnellement influencés les villages riverains des deux (02) forêts classées. Ainsi, il est fort possible que la structure qui s'occupera de la gestion participative de la forêt supervise les deux forêts classées en même temps.

Le Service Forestier de Sidéradoukou n'a pas suffisamment de moyens de déplacement. Dans les conditions actuelles, il met l'accent sur la répression des actes illégaux. En tenant compte de l'étendue des ces deux (02) massifs forestiers, il semblerait que les moyens de locomotion disponibles et le nombre du personnel forestier actuellement disponibles sont insuffisants.

Pour le moment, outre le renforcement du contrôle actuellement mené, le Service des Eaux et Forêt de Sidéradoukou poursuit également les activités de sensibilisation sur des thèmes tels que les droits d'usage traditionnel. A moyen et long terme, l'appui aux groupements villageois comme le GGF et l'union des GGFs sera un rôle important de ce service.

(3) Aspects socio-économiques des Villages Concernés:

Excepté les sept (07) villages concernés de la Forêt Classée de Gouandougou, seul le village de Dandougou possède en son sein un GGF. Cette structure qui a été mise place le 15 octobre 2004 n'est pas encore officiellement reconnue.

Les programmes d'éducation mentionnés ci-dessus seront renforcés en mettant l'accent sur la mise en place future d'organisations villageoises telles que les GGF au niveau des autres villages concernés de la forêt classée. Cela est indispensable pour la gestion participative de la forêt classée de Gouandougou.

Le contrôle du pâturage autour du lac situé au sud du village de Dandougou reste l'une des préoccupations car s'inscrivant dans le cadre de la conservation des ressources forestières au regard des dégâts que pourraient causés le pâturage dans la forêt classée.

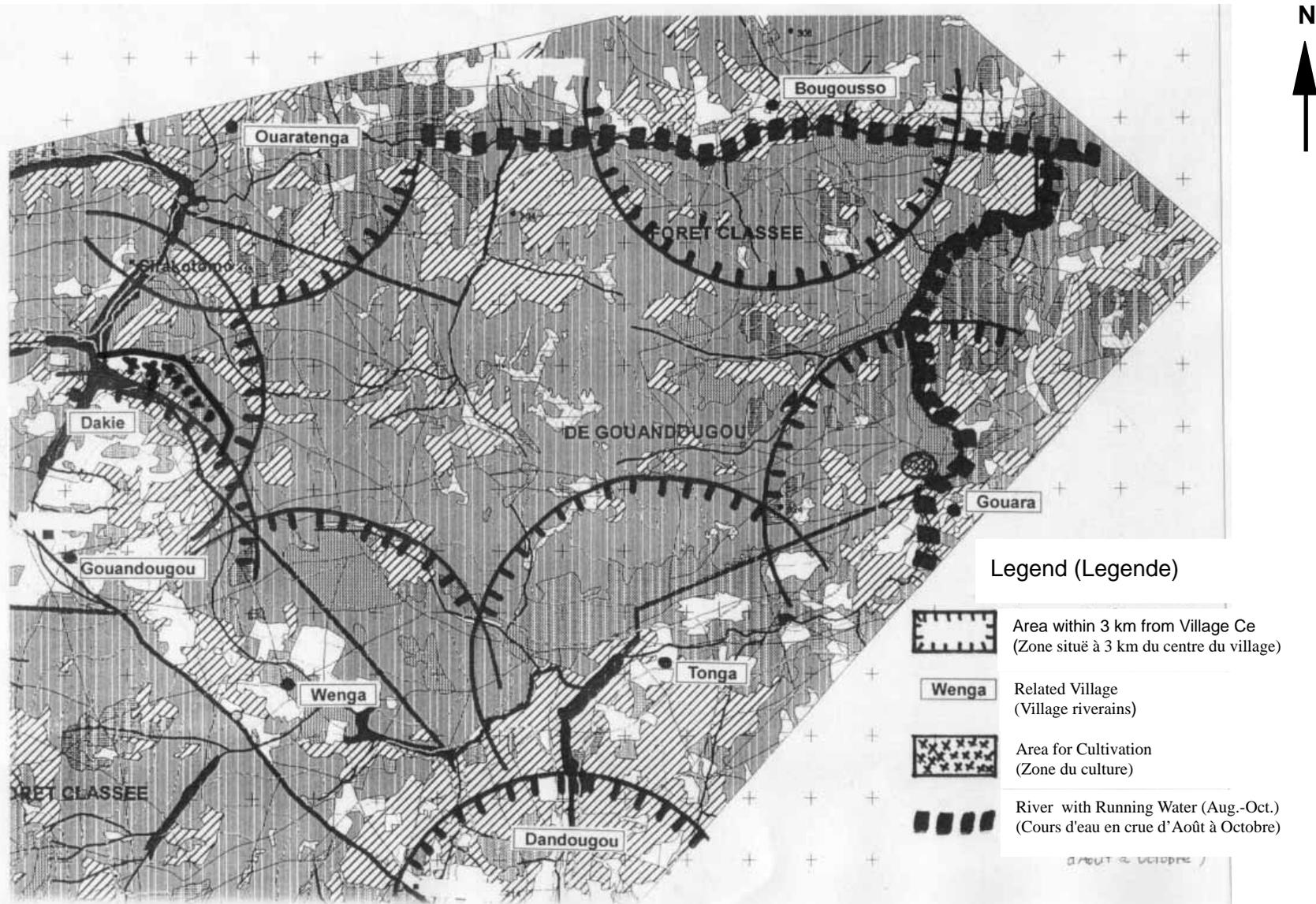


Figure 5.5 Zones d'utilisation des Ressources Forestières de la Forêt Classée de Gouandougou

Chapitre 6 Situation actuelle de la Forêt Classée de Kongouko

6. Situation actuelle de la Forêt Classée de Kongouko.

6.1. Forêt Classée de Kongouko

6.1.1. Historique de la Forêt Classée de Kongouko et la gestion de ses limites

Le Tableau 6.1 donne un aperçu sommaire de la Forêt Classée de Kongouko. C'est en 1955, bien avant l'indépendance, que cette forêt a été décrétée classée. Le numéro de son arrêté de classement n'est pas indiqué. Il n'est pas fait explicitement mention dans cet arrêté de la raison de son érection en forêt classée. Selon la Direction Régionale de l'Environnement et du Cadre de Vie des Cascades, l'objectif de son classement serait la conservation des écosystèmes et de la diversité biologique.

Tableau 6.1 Aperçu sommaire de la Forêt Classée de Kongouko

No. de l'arrêté de classement	Date de classement	Superficie (ha) *	Lieu de la déclaration	Situation des limites
Non indiqué	1955	27.000 (21.841)	Dakar	Les limites ont été bornées. Les limites ont fait l'objet d'un levé topographique

*: le premier chiffre et celui indiqué dans le décret et le second chiffre est le résultat de calcul avec des données SIG

**: la date d'émission du décret est considérée comme celle de la déclaration.

Conformément à son arrêté de classement, les trois (3) activités ci – après sont autorisées et reconnues comme des droits d'usages des communautés locales à utiliser les ressources forestières, en plus de la collecte du bois mort, des fruits, des plantes comestibles et médicinales qui est garantie par l'article 14 de l'ancienne loi en matière de foresterie:

- La pêche traditionnelle conformément à la loi en matière de pêche;
- La chasse individuelle sans utilisation du feu;
- La récolte de miel sans abattage d'arbre ni utilisation du feu;

La présente loi en matière foresterie, en son article 56, garantit aux populations locales le droit à l'utilisation des ressources forestières notamment la collecte du bois mort, des amendes, des fruits, des plantes médicinales. L'article 58 de la même loi stipule qu'un décret peut décider des activités additionnelles susceptibles d'être pratiquées par les populations locales par forêt classée.

Le bornage de la forêt classée a été fait en 1998 par le Projet «Confection d'outils cartographiques pour la Gestion de l'Environnement », et les arbustes se trouvant le long de la limite sont débroussaillés pour rendre celle-ci plus visible. Toutefois, les limites n'avaient pas fait l'objet de levés en termes de longitude et de latitude, au niveau de la Direction Régionale de l'Environnement et du Cadre de Vie des Cascades. Par la suite, une collecte des données concernées à l'aide d'appareils GPS a été réalisée en 2003. L'équipe d'étude de la JICA s'est rendue sur le terrain accompagnée d'un représentant désigné par le Ministère de

tutelle. Les résultats obtenus ont été approuvés par le Ministère de l'Environnement et du Cadre de Vie. A l'étape actuelle, ces résultats suivent la procédure normale en vue d'une approbation par le Conseil des Ministres, ce qui pourrait prendre quelques années. Néanmoins, ces données peuvent être officiellement utilisées sans inquiétudes dans le cadre de la planification, car ayant été certifiées par le premier responsable du ministère de tutelle.

En raison des contraintes budgétaires, la Direction Régionale de l'Environnement et du Cadre de Vie des Cascades n'a entrepris aucun programme de surveillance ou d'entretien des layons, en vue du maintien des limites de la forêt. Toutefois, les populations locales riveraines semblent plus ou moins familières à ces limites.

6.1.2. Occupation des terres/ Types de végétation et résultats de l'inventaire forestier

(1) Occupation des terres/ Types de végétation

La Figure 5.4 indique l'occupation des terres et le type de végétation de la Forêt Classée de Kongouko, et le Tableau 6.2 donne la superficie des terres occupées et du type de végétation. Cette forêt classée se compose essentiellement de *savanes arborées denses*, de *savanes arborées claires* qui représentent 67% de sa superficie totale. Les *forêts galeries* ainsi que les *fourees ripicoles* qui se situent le long des cours d'eau, ne s'étendent pas sur une grande superficie. Les forêts composées de formations boisées présentent une bonne couverture végétale avec une densité d'arbres élevée. Une zone de cultures (champs cultivés) et des jachères (champs non cultivés) sont rencontrées dans la partie Sud-Est de la forêt classée.

Tableau 6.2 Superficie par occupation de terres /types de végétation dans la Forêt Classée de Kongouko

Légende	Superficie (ha)	pourcentage (%)
<i>Forêt Galerie</i>	1.559	7,1
<i>Fourrée Ripicole</i>	43	0,2
<i>Savane Boisée</i>	99	0,5
<i>Savane Arborée Dense</i>	7.908	36,1
<i>Savane Arborée Claire</i>	6.746	30,9
<i>Savane Arbustive Dense</i>	1.345	6,2
<i>Savane Arbustive Claire</i>	3.758	17,2
<i>Savane Herbeuse</i>	60	0,3
Champs Cultivés	78	0,4
Champs non Cultivés	9	0,0
Zone Nue	12	0,1
Sol Erodé	224	1,0
Total	21.841	100,0

(2) Inventaire Forestier

Le tableau 6.3 indique le nombre d'arbres à l'hectare et par classe de circonférences obtenu lors de l'inventaire (voir en annexe pour la méthodologie). Le résultat du calcul du volume moyen de bois à l'hectare y est également donné. Sur la base de l'inventaire forestier réalisé en 1980, le volume moyen de bois sur pied de la région des Cascades a été estimé à 52,8 m³/ha avec un accroissement moyen annuel de 1,26 m³/ha (Inventaire Forestier National - Haute-Volta ; Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture, 1982). S'appuyant sur ces données (le pourcentage du volume du bois des arbres et la productivité), la productivité de la Forêt Classée de Kongouko se chiffre à 1,51 m³/ha, soit 4,45 stères/ha, ce qui correspond à une production total annuel de bois estimée à 33 056,7 m³, soit 97 225,7 stères, pour l'ensemble de la forêt classée. (0,34 m³ = 1 stère)

Tableau 6.3 Nombre d'arbres et volume moyen par classe de circonférence - Forêt Classée de Kongouko

Catégorie d'arbres (circonférence en cm)	Nombre d'arbres (arbres / ha)	Volume de bois (m ³ /ha)
Bois d'œuvre exploitable (plus de 125)	22,7	32,3
bois d'œuvre potentiel (31 ≤ C < 125)	210,5	29,0
Bois de feu (15 ≤ C < 31)	155,9	2,1
Sous-total	389,1	63,4
Régénération (3 ≤ C < 15)	504,5	-
Régénération (C < 3)	454,8	-

La densité de certaines espèces à produits forestiers utilitaires de circonférence plus de 15cm a été calculée avec les résultats de l'enquête sur les ressources forestières (voir Tableau6.4). La densité des pieds varie d'une espèce à une autre. Le *Vitellaria paradoxa* (karité) pousse avec une densité élevée tandis que la densité des pieds du *Parkia biglobosa* (nééré) et des autres espèces est moins élevée. *Detarium microcarpum* (détarium) pousse également avec une densité élevée mais seulement dans la savane arbustive. La plupart des arbres de cette espèce ont moins de 30 cm de circonférence.

Tableau 6.4 Densité des espèces d'arbres utiles pour leurs fruits ou leurs feuilles dans la Forêt Classée de Kongouko

Espèces	Densité (arbres/ha)
<i>Vitellaria paradoxa</i> (Karité)	16,9
<i>Parkia biglobosa</i> (Néré)	0,1
<i>Detarium microcarpum</i> (Detarium)	78,2
<i>Tamarindus indica</i> (tamarinier)	4,2
<i>Bombax costatum</i> (kapokier)	0,2

6.1.3. Utilisation des ressources forestières à l'intérieur et autour de la forêt classée

(1) Bois de chauffe

Les résultats de l'enquête sur la collecte de bois de feu sont donnés dans le Tableau 6.5. Pendant l'enquête sur les villages concernés, les représentants et les collecteurs des villages ont été interrogés sur la situation typique d'une famille moyenne au village. Par contre, chaque réponse de personnes enquêtées contenue dans le Tableau représente la situation des familles prises individuellement, dans le cadre d'échanges avec certains villageois lors de l'enquête sur les ressources forestières.

La collecte du bois de chauffe se fait généralement dans la brousse et les champs situés à proximité du village. La forêt classée n'est pas fréquemment utilisée pour cette fin. Seul un des enquêtés a affirmé faire la collecte du bois de chauffe dans la forêt classée. La zone de collecte se situe dans un rayon de 1 à 2 km du village (la Figure 6.4 indique que la zone de collecte s'étend sur deux (02) km par rapport au centre des villages concernés). Il semble que dans la majorité des cas, la collecte du bois de chauffe se fait dans un but non lucratif puisque les communautés locales vivent loin des grands marchés, c'est à dire les grandes agglomérations où la demande est forte.

Tableau 6.5 Situation de la collecte du bois de feu à l'intérieur et autour de la Forêt Classée de Kongouko par les communautés locales

Nom du village	Distance (km)	Utilisation des res. for.	Période	Vente
Kadio*	1	Non	Saison sèche (2 mois)	Non
	1	Non	Saison sèche (7 mois)	Non
	3	Non	Saison sèche (2 mois)	Non
	-	Non	Saison sèche (-)	Non
Kassande*	2	Non	Saison sèche (4 mois)	Non
	2	Non	Saison sèche (4 mois)	Non
	1-5	Non	Saison sèche (6 mois)	Non
Pima*	-	Non	Toute l'année (12 mois)	Non
	-	Non	Saison sèche (-)	Non
	1	Non	Toute l'année (12 mois)	Non
Fougangoue**	0-1	Non	Janvier – Avril.	Non
Bade**	0-1	Oui	Janvier – Avril	Non
Faradjan**	0-4	Non	Janvier – Avril	Non
Kadio**	0-1	Non	Toute l'année (12 mois)	Non
Banakoro**	0-2	Non	Février - Juin.	Non
Kassandé**	0-2	Non	Mars - Juin.	Non
Pima**	0-2	Non	Février – Juillet	Non
Djanga**	0-1	Non	Toute l'année (12 mois)	Non

*: Résultats extraits de "l'enquête sur les ressources forestières"

** : Résultats extraits de "l'enquête sur les Villages Concernés"

(2) Autres produits forestiers

Les conditions d'utilisation des autres ressources forestières sont décrites dans le Tableau 6.6 et la Figure 6.1. (Sur la base des réponses, la période maximale est indiquée en «distance» et «période de collecte». Le nombre de chaque réponse donnée est indiqué dans les cases «Utilisation des res. for» et «vente»)

Le rayon de collecte se situe entre 2 à 3 km, dans certains cas entre 4 à 5 km. Certains enquêtés ont affirmé collecter de tels produits dans la forêt classée. Toutefois, la forêt classée ne donne pas l'impression d'être utilisée de façon intensive. Les produits liés au bois sont généralement exploités lors de la saison sèche et les autres produits tels que les fruits sont généralement collectés dans la deuxième moitié de la saison sèche au début de la saison hivernale, bien que les périodes de collecte dépendent beaucoup plus du stade de maturation de chaque produit. Le karité, le néré et le miel sont également collectés pour la vente, ce qui constitue une source de revenus pour les populations locales.

En plus des produits ci-dessus mentionnés, les communautés locales ont cité comme produits forestiers utilitaires ceux des espèces suivantes : *Detarium microcarpum* (détarium), *Tamarindus indica* (tamarinier), *Bombax costatum* (kapokier), *Adansonia digitata* (baobab), *Saba senegalensis* (saba), *Vitex doniana* ainsi que la paille et d'autres produits. Certains produits provenant de ces espèces sont utilisés comme médicament. Selon toujours les enquêtés, ces produits se collectent hors de la forêt classée. Par contre, plusieurs d'entre eux ont mentionné la forêt classée comme une zone potentielle de produits, bien que la quantité de ces ressources qui s'y trouvent ne soient pas abondantes pour toutes les espèces utilitaires.

Tableau 6.6 Situation de la collecte des autres produits forestiers à l'intérieur et autour de la Forêt Classée de Kongouko par les communautés locales

Produits forestiers	Distance (km)	Utilisation des res. for.	Période de collecte	Vente
Poutre, Bois de service	1-2	Oui: 1, Non: 5	Saison sèche	Oui: 0, Non: 6
	0-4	Oui: 1, Non: 7	Toute l'année (12 mois)	Oui: 0, Non: 8
Karité	0-4	Oui: 2, Non: 6	Mai – Août	Oui: 8, Non: 0
	0-5	Oui: 1, Non: 7	Mai - Octobre.	Oui: 8, Non: 0
Néré	0-3	Oui: 1, Non: 7	Mai – Juillet	Oui: 5, Non: 3
	0-3	Oui: 2, Non: 6	Avril - Octobre	Oui: 8, Non: 0
Miel	0-4	Oui: 0, Non: 2	Mars – Mai	Oui: 1, Non: 1
	0-3	Oui: 1, Non: 7	Mars –Août	Oui: 8, Non: 0

Ligne Supérieure en face de chaque produit : données de "l'Enquête sur les ressources forestières"
Ligne Inférieure en face de chaque produit : données de "l'enquête sur les Villages Concernés"

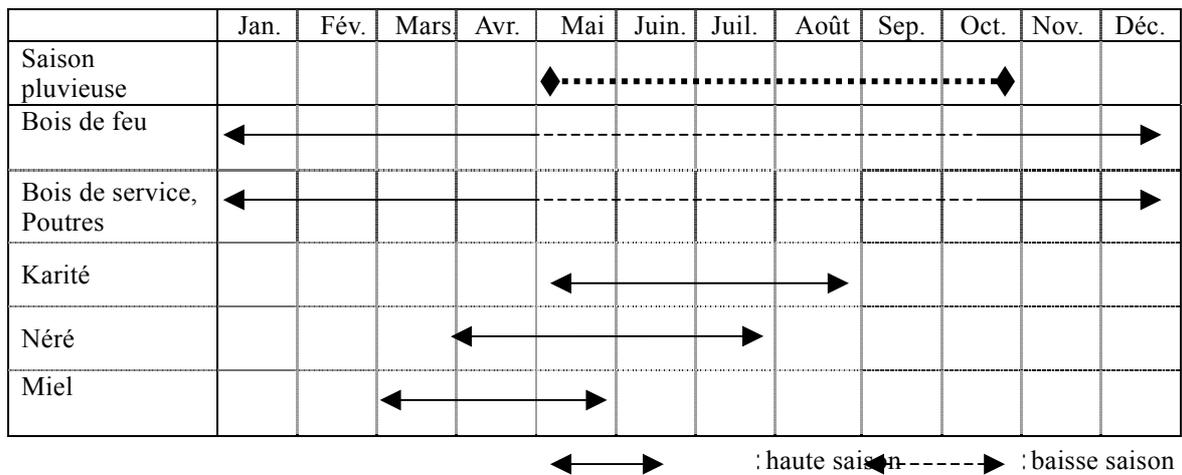


Figure 6.1 Calendrier de collecte des produits forestiers dans les Villages Concernés de la Forêt Classée de Kongouko.

(3) Autres aspects sur les ressources naturelles

1) Caractéristiques topographiques et hydrographie

Il n'y a aucune confirmation de la présence de pentes raides présentant des risques d'érosion à grande échelle ou de glissement de terrain dans la forêt classée. Par contre on peut observer des terrains nus ayant subi une petite érosion le long des berges de cours d'eau.

Il existe un cours d'eau du côté nord-ouest de la forêt qui coule d'août à octobre et qui tarit pendant la saison sèche (voir Figure 6.4). Ce cours d'eau dispose d'un réservoir en aval qui permet de conserver de l'eau tout au long de l'année. Les autres cours d'eau sont si petits qu'ils ne s'écoulent que sur une courte période pendant la saison pluvieuse.

2) Feux de brousse

Les feux de brousse sont fréquents dans la forêt classée. Ils surviennent en général de fin octobre, à l'arrêt des pluies, jusqu'en avril / mai, fin de la saison sèche. De visites terrain, on a pu observer des terres brûlées à l'intérieur de la forêt classée vers novembre et décembre. Les feuillages entiers d'arbustes hauts de 2 à 3 m ont brûlé et même changé de couleur (ils sont devenus marrons). Les feux de brousse semblent avoir une grande influence sur la capacité de régénération de la forêt classée.

3) Coutumes et activités des populations dans la forêt classée

Il existe, à l'intérieur de la forêt classée, des endroits sacrés délimités par les villageois. Lors des entretiens avec les huit (08) villages concernés, les représentants de tous les villages à l'exception de Kadio ont admis l'existence d'endroit sacrés et trois (3) de ces villages ont leurs lieux sacrés dans la forêt classée (Tableau 6.7). Ce tableau donne également certains

tabous et coutumes liés à la conservation des forêts classées. Cependant, les lieux sacrés peuvent ne pas être indiqués aux personnes étrangères. Il faut donc tenir compte de ces sites pendant la planification et autres opérations à exécuter dans la forêt classée.

Tableau 6.7 Existence de lieux sacrés dans la Forêt Classée de Kongouko

Nom du Village	Existence d'endroits sacrés	Dans la forêt classée		Tabous liés à la conservation de la forêt
		Existence d'endroits sacrés	Identification de l'emplacement	
Fougangouè	Oui	Oui	Pas de reponse	(antérieurement utilisés, mais abandonnés suite à l'insertion de l'endroit dans la forêt classée.)
Badé	Oui	Non	-	-
Faradjan	Oui	Non	-	-
Kadio	Non	Non	-	-
Banakoro	Oui	Non	-	-
Kassandé	Oui	1 endroit	Pas de reponse	interdiction de coupe de bois et de chasse.
Pima	Oui	4 endroits	Peut-être Oui	interdiction de coupe de bois, de faire du feu, et de chasse.
Djanga	Oui	Non	-	-

6.1.4. Situation actuelle des ressources animales

La situation actuelle des ressources fauniques et halieutiques constatées dans la Forêt Classées de Kongouko est montrée sur le Tableau 6.8.

Tableau 6.8 Situation Ressources fauniques et halieutiques de la Forêt Classée de Kongouko

	Faune	Pêche
Situation actuelle des espèces	Petites antilopes, Chacal, Cobra, Lièvre, Perdrix, Porcs-épics, Singes et Pintades	Protopteridae*, Mormyridae, Gymnarchidae, Ostéoglossidae, Characidae, Distichodontidae, Citharinidae, Chirrinidae, Bagridae, Schilbeidae, Claridae, Malapteridae, Mochokidae, Centropomidae, Cichlidae, Anabantidae, Channidae, Totaodontidae.
Espèces disparues	Eléphants, Gazelles, Hyènes, Lions, Panthères et Zèbres	Manque de données
Espèces à réintroduire	Cobra/hypotragues, Bubale, Cob de fassa, Cob de Buffon, Cob redunca, Céphalophe de Grimm, Céphalophe à flanc roux, Oryctérope	Heterotis niloticus**, Clarias anguillaris, Lates niloticus, Oreochromis niloticus
Remarques :	<p>Ce sont les critères de choix ci-contre qui ont guidé le choix de ces animaux à réintroduire dans les cinq (5) forêts classées</p> <ul style="list-style-type: none"> - la capacité d'accueil des espèces fauniques - les ressources vitales essentielles nécessaires pour la survie et l'épanouissement des espèces - l'historique de peuplement animalier de la zone - les conditions écologiques - les besoins et exigences économiques, sociaux et culturels des villages concernés - l'occupation spatiale anthropogène - les alentours des 5 forêts classées - les exigences biologiques de chaque espèce - les besoins ou exigences spatiaux de chaque espèce - les équilibres écologiques 	<p>*Toutes les espèces citées plus haut ne sont que les listes des familles de chaque poisson. Sinon en détails, ils sont beaucoup plus nombreux et existent dans les eaux fluviales de la province de la Comoé</p> <p>** La reproduction de ces quatre espèces répond aux normes économiques. Ces espèces de poissons se reproduisent rapidement dans des mares et rivières</p>

Source : DRE/CV CASCADES et PAGEN, 2004

6.1.5. Actions du Service Forestier et d'autres Structures Extérieures

(1) Service forestier

Les forêts classées relèvent du domaine forestier de l'Etat. A ce titre cette forêt est gérée par les services forestiers de l'Etat. Les actions menées couramment dans la Forêt Classée de Kongouko sont:

- Répression des actes illégaux
- Formation concernant la conservation des ressources forestières

Grâce à la mise en œuvre du Projet Cartographie des forêts, les limites de la Forêt Classée de Kongouko de même que celles la Forêt Classée de Gouandougou ont été matérialisées. Jusqu'alors, étant donné que les limites de ces deux forêts n'étaient pas clairement définies, on observait la multiplication d'actes illégaux. Maintenant, la surveillance des infractions dans la forêt classée est l'activité majeure du Service Forestier. Il existe des champs de cultures dans la forêt classée dont la présence remonte à plusieurs années. La sensibilisation qui doit être menée dans ce sens est difficile, à cause du nombre insuffisant d'agents forestiers. Malgré que ceux-ci ne peuvent pas conduire d'autres actions ils peuvent cependant empêcher l'expansion de ces champs de cultures au niveau de la forêt classée.

A présent, une formation concernant les droits d'usage traditionnel dans la forêt classée s'effectue en collaboration avec l'équipe d'étude de la JICA.

- Patrouilles et surveillance par le Service Forestier

Trois (03) agents forestiers du Service Départemental de Sidéradougou ont en charge la patrouille et la surveillance de la Forêt Classée de Kongouko (27.000ha). L'infrastructure routière n'étant pas encore aménagée et les villages étant dispersés autour des forêts classées, ces agents utilisent des motos tout-terrain pour assumer leurs tâches. Cependant, il est rapporté que les motos tombent très souvent en panne à cause de la mauvaise condition des routes et de leur état vétuste. Mais, Ils ne peuvent patrouiller que pendant une certaine période de la saison sèche (janvier – mai).

Le seul moyen de communication du Service Départemental de Sidéra étant le téléphone public (Télé-centre), celui-ci reste difficilement souvent joignable. C'est ainsi qu'il est de coutume pour les communautés locales de se déplacer jusqu'au poste forestier pour les informations.

Selon les résultats d'enquêtes complémentaires, l'effectif des forestiers n'étant pas suffisant pour ces deux (02) grands massifs forestiers, les agents n'arrivent donc pas à y effectuer une patrouille adéquate. Les communautés locales sollicitent des échanges avec le Service Forestier concernant la situation des villages par rapport à la forêt.

Tableau 6.9 Patrouilles et surveillance de la Forêt Classée de Kongouko par les Services Forestiers

	Badé	Banakoro	Fougangou è	Faradjan	Kassandé	Kadio	Pima	Djanga
Fréquence des patrouilles	1 fois /semaine	2 fois /semaine	3 fois /semaine	Fréquemment	1 fois /semaine	2 fois /semaine	Presque jamais	3 fois /semaine
Objectifs des patrouilles	Patrouille	Patrouille	Sensibilisation sur la gestion forestière	Patrouille	Sensibilisation sur la gestion forestière	Patrouille	-	Patrouille
Droits d'usage traditionnels mentionnés dans le Code Forestier	Conscients	Pas Conscients	Conscients	Conscients	Pas Conscients	Conscients	Conscients	Conscients
Emissions radiodiffusées du Projet JICA	Contenu assimilé	Contenu assimilé	Contenu assimilé	Contenu assimilé	Contenu assimilé	Contenu assimilé	Contenu assimilé	Contenu assimilé

(2) D'autres Structures Extérieures

Dans la forêt classée de Kongouko, les projets qui ont été exécutés jusqu'ici par les structures extérieures sont comme suit:

- Projet Cartographie des forêts (1997)
- JICA Etude sur la Gestion Participative des Forêts Classées dans la Province de la Comoé au Burkina Faso (de 2002 à nos jours)

6.1.6. Interaction socio-économique entre les Villages Concernés et la forêt classée

(1) Interaction socio-économique entre les Villages Concernés et la forêt classée.

1) Relation avec la forêt classée.

Les huit (08) villages suivants sont ceux qui ont des relations avec la Forêt Classée de Kongouko. Il s'agit des villages de Badé, Banakoro, Fougangoué, Faradjan, Kassandé, Kadio, Pima, et Djanga. (Le critère de choix de ces villages est mentionné en annexe. Et voir la figure 6.2 pour la localisation de ces huit villages par rapport à la forêt classée.) La distance qui sépare chaque village de la forêt classée est estimée entre 0,3 et 9 km; ce qui permet aux riverains d'y accéder à pied.

Selon la superficie de la Forêt Classée de Kongouko (27.000 ha) et la population totale des huit (08) villages (5.453 personnes), la pression démographique par hectare est de 0,2 personnes.

2) Historique de la création des villages et la situation du commerce.

Les villages concernés de la Forêt Classée de Kongouko peuvent être classés en trois catégories: les villages sous l'influence du village de Gouandougou, les villages sous l'influence du village de Dandougou, (ces 2 villages, Gouandougou et Dandougou, sont ceux concernés par la Forêt Classée de Gouandougou), et les localités créées par des immigrants venus du Mali.

Le village de Gouandougou qui est un des villages concernés par l'étude a été fondé entre le 16^{ème} et le 18^{ème} siècle et il est le plus ancien des localités environnantes. Les villages de Fougangoué, Pima, et Djanga se sont affranchis de l'autorité du village de Gouandougou. Il existe dans ces villages une organisation traditionnelle, y compris des chefs de village. Cependant, le droit foncier de chaque village concerné est sous l'influence traditionnelle de Gouandougou.

Le village de Badé s'est aussi émancipé de l'autorité du village de Fougangoué.

Le village de Dandougou qui est l'une des localités concernées par la Forêt Classée de Gouandougou s'est émancipé à peu près en même temps que les villages de Fougangoué, Pima et Djanga. Ensuite le village de Faradjan devenu aussi autonome a donné leur autonomie aux villages de Kadio et de Banakoro. Ces trois (03) villages connaissent aussi une organisation traditionnelle comportant des chefs de village. Toutefois, tous les droits de chaque village sauf celui foncier sont de nos jours sous l'influence traditionnelle du village de Dandougou, et le droit foncier est sous l'influence traditionnelle du village de Gouandougou par l'intermédiaire de celui de Dandougou.

Le village de Kassandé a été créé aux environs du 18^{ème} siècle par des immigrants venus du Mali.

Les produits forestiers des villages de Badé, Banakoro, Fougangoué, Faradjan, Kassandé sont commercialisés au sein desdits villages. Cependant, la ville de Sidéradougou constitue le plus grand marché des villages de Kadio, Pima et Djanga..

3) Les groupes ethniques

Les autochtones des villages de Badé et de Banakoro sont les Dogossé; ceux des six (06) autres villages sont des Tiefo. Les Mossi venant du centre du Burkina Faso sont majoritaires dans les villages de Badé et de Fougangoué; les Karaboro originaires du sud-ouest du pays représentent la majorité ethnique dans les six (06) autres villages.

4) Organisation villageoise

Le village sélectionné pour la création d'une CVGT promue par le PNGT II est celui de

Badé. Une telle structure avait déjà été établie dans le village de Fougangouè dans le cadre des activités pilotes de l'Etude. Excepté le village de Badé qui possède un GGF, aucun des sept (07) autres villages concernés de la Forêt Classée de Kongouko n'en possède.

Tableau 6.10 Situation sociale des Villages Concernés par la Forêt Classée de Kongouko

	Badé	Banakoro	Fougangoué	Faradjan	Kassandé	Kadio	Pima	Djanga
Distance à la plus grande agglomération	40km de Sidéra	42km de Sidéra	35km de Sidéra	43km de Sidéra	20km de Sidéra	37km de Sidéra	18km de Sidéra	12km de Sidéra
Distance de la forêt classée	0.3km	3km	1km	9km	4km	4km	4km	4km
Marché	Dans le village	Dans le village	Dans le village	Dans le village	Dans le village	Faradjan, Sidera, Banfora	Sidéra	Dans le village et Sidéra
Démographie	162	705	173	1.960	1.286	354	396	417
Autochtones	Dogossé	Dogossé	Tiefo	Tiefo	Tiefo	Tiefo	Tiefo	Tiefo
Ethnie majoritaire	Mossi	Karaboro	Mossi	Karaboro	Karaboro	Karaboro	Karaboro	Karaboro
Migrants Peulhs	Existants	Existants	Existants	Existants	Existants	Existants	Existants	Existants
Autres migrants	Dioula, Karaboro, Gouin, Samo	Bobo, Mossi, Lobi	Dioula, Karaboro, Gouin, Samo, Dafing, Dogossé	Dioula, Gouin, Samo, Dafing, Bobo, Lobi, Dogossé, Mossi, Toussian	Gouin, Samo, Lobi, Mossi, Gourounssi, Bobo	Bobo, Dogossé, Mossi, Toussian	Gouin, Lobi, Mossi, Birifor, Dogossé	Lobi, Mossi, Birifor, Dogossé, Siamou, Samo, Birifor, Dafing
Religion	Islam	Islam	Islam	Islam	Islam	Islam	Islam	Islam
Période de création du village	Avant la colonisation	Avant la colonisation	Avant la colonisation	Avant la colonisation	Avant la colonisation	Après la colonisation	Avant la colonisation	Après la colonisation
Conflit entre les Agriculteurs et éleveurs	Néant	Néant	Existant	Existant	Néant	Existant	Néant	Existant
CVGT	Existant	Néant	Existant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
GGF	Existant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant

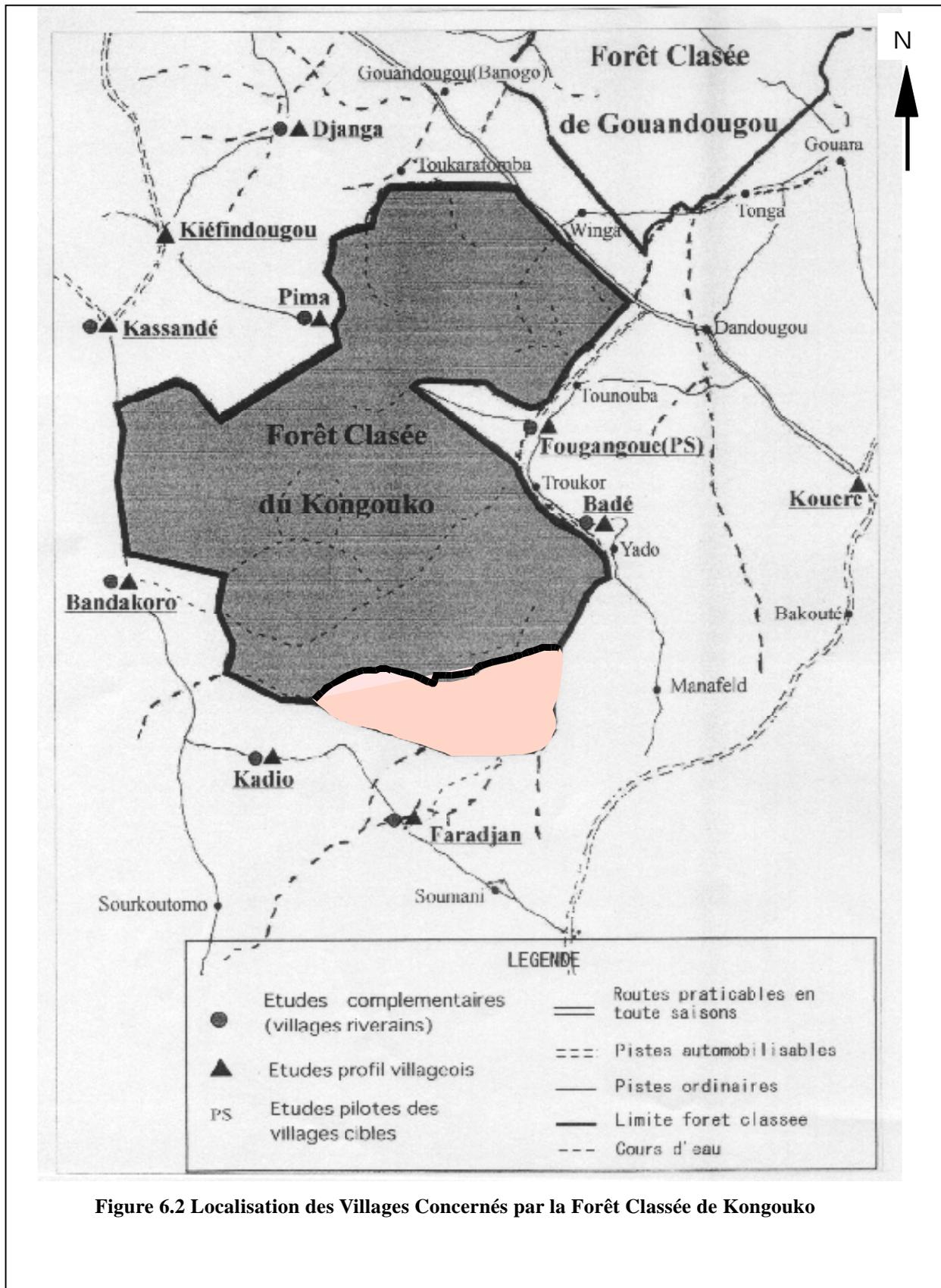


Figure 6.2 Localisation des Villages Concernés par la Forêt Classée de Kongouko

(2) Situation de l'utilisation des ressources de la forêt classée

Selon le point 6.1.3. relatif à la situation d'usage des ressources forestières, on note que la plupart de villages concernés (riverains) de la Forêt Classée de Kongouko font la coupe du bois dans un rayon de 4 km autour des concessions en vue de la consommation familiale. Des produits forestiers (produits ligneux comme les amandes de karité et des grains de néré, et produits non ligneux comme les fruits et le miel) sont récoltés dans un rayon de 4 à 5 km, principalement à l'extérieur de la forêt classée, pour la consommation domestique et la commercialisation.

Certains villages concernés par la forêt classée de Kongouko ont des lieux sacrés dans la forêt. En plus, la pâture et la chasse sont pratiqués dans la forêt classée par presque la moitié des villages. L'un d'entre eux, en l'occurrence Badé, pratique l'agriculture à l'intérieur de la forêt classée depuis onze (11) ans.

(3) Forêts villageoises

Dans les habitants des huit (08) villages riverains de la Forêt Classée de Kongouko, ceux de Kadio n'a aucune idée sur une forêt villageoise. Les populations des sept (07) autres villages considèrent les forêts villageoises comme des forêts créées sur l'initiative du gouvernement ou comme des forêts sacrées. En général, les populations locales collectent le bois de feu quotidiennement utilisé à l'intérieur et à l'extérieur du terroir sans aucun contrôle.

Les villages de Badé, Banakoro, Faradjan, Kassande et Pima conservent des forêts villageoises qui ont été créées sur initiative du Service Forestier dans le cadre du projet national de reforestation «8 000 villages, 8 000 forêts» il y a 20ans. Puisque les droits d'utilisation de ces forêts n'étaient pas clairement définis comme dans les autres communautés, elles ne sont présentement pas utilisées.

Le village de Pima a quatre (04) lieux sacrés à l'intérieur de la forêt classée contre un (1) seul site sacré pour Djanga, à l'extérieur de la forêt classée. Ces lieux sont considérés comme des bois sacrés et l'abattage des arbres qui s'y trouvent est interdite.

Dans le village de Fougangoué, l'équipe d'étude de la JICA a mené des activités de plantation d'arbres sur 1 ha avec dix (10) manguiers, de l'anacarde et du detarium dans le cadre de formations techniques à l'extérieur de la forêt classée. L'équipe d'étude de la JICA est arrivée à un accord avec la CVGT par l'intermédiaire du Service Forestier, en ce qui concerne l'entretien et la gestion du site après le reboisement et sur les droits d'usage liés à cette plantation. Depuis, la forêt villageoise est régulièrement gérée par la CVGT.

Tableau 6.11 Forêts villageoises des Villages Concernés par la Forêt Classée de Kongouko

	Badé	Banakoro	Fougangoué	Faradjan	Kassandé	Kadio	Pima	Djanga
Forêt villageoise	Un site soutenu par le Service Forestier dans les années 1980.	Un site soutenu par le Service Forestier dans les années 1980.	Un site soutenu par l'Equipe de la JICA en 2003.	Un site soutenu par le Service forestier dans les années 1980.	Un site soutenu par le Service forestier dans les années 1980.	Néant	<ul style="list-style-type: none"> •Un site soutenu par le Service Forestier en 1984. •4sites représentants des lieux sacrés dans la forêt classée. 	Un site représentant un lieu sacré, installé avant la colonisation.

(4) Elevage

L'élevage de moyenne et petite taille est pratiqué de manière traditionnelle sans gardiennage, utilisant les pâturages naturels (les terrains inoccupés et les forêts). Le cheptel se compose de bœufs, de moutons, de chèvres et de volailles.

L'élevage est pratiquée pendant toute l'année, particulièrement à l'intérieur du terroir de chacun des (08) villages. Certains villageois de Badé à la recherche de zones de pâturage et de points d'eau conduisent leur bétail dans la Forêt Classée de Kongouko durant toute l'année. Quelques habitants de Banakoro, Fougangoué et Kassandé le font en saison sèche.

Dans ces villages, l'élevage se déroule en utilisant principalement les pâturages naturels, les terrains inoccupés et les forêts à l'intérieur et à l'extérieur de chaque terroir car ceux ci, situés près de la forêt classée de Kongouko, sont encore riches. C'est ainsi que les querelles éclatent souvent entre les éleveurs et les agriculteurs en période de récolte dans les quatre (04) villages de Fougangoué, Faradjan, Kadio et Djanga où la pratique de l'élevage est intense.

Au Nord-Est de la forêt classée de Kongouko, est situé un lac permanent sur presque toute l'année faisant partie du terroir de Dandougou. Ce lac constituant un point d'eau important de la zone pour le bétail, la question de la gestion du pâturage autour de cette ressource située à proximité de la forêt classée est à prendre en compte.

(5) Activités illégales menées dans la forêt classée

Selon les résultats de recherches complémentaires, la population locale des villages de Banakoro et de Kassandé n'avait pas su que seulement les droits d'usage traditionnel étaient admis dans la forêt classée. L'agriculture est pratiquée à l'intérieur de la forêt classée par certains habitants de Badé depuis maintenant onze (11) années et quatre (04) villages y effectuent des activités de chasse, particulièrement en saison sèche.

Comme l'infrastructure routière n'est pas encore aménagée autour des Forêts Classées de

Kongouko et de Gouandougou, le réseau des pistes qui relie les différents villages s'étend jusqu'à l'intérieur de la forêt classée. Il semble que la négligence des fumeurs de passage dans la zone est une des causes des incendies au niveau de la forêt classée.

Il a été rapporté des cas de feux de brousse qui se sont propagés dans la forêt classée. Les causes essentielles de ces incendies sont les feux allumés et qui dans la plupart des cas échappent au contrôle de leurs auteurs.

Dans le village de Pima où quatre (04) lieux sacrés ont été identifiés dans la forêt classée, il s'est déjà produit un cas d'incendie qui s'est propagé dans la forêt classée à cause d'une inattention dans l'usage du feu pendant des cérémonies traditionnelles.

Tableau 6.12 Situation du pâturage des Villages Concernés par la Forêt Classée de Kongouko

	Badé	Banakoro	Fougangoué	Faradjan	Kassandé	Kadio	Pima	Djanga
Zones de pâturage et Lieux d'abreuvement (Saison sèche)	Les animaux pâturent dans la forêt classée en toute saison. Les animaux s'abreuvent dans la rivière Kongouko	Les animaux pâturent dans le terroir et dans la forêt classée. Les animaux s'abreuvent dans le terroir, la rivière Toussamako et dans les puits	La zone de pâturage est située dans le terroir près du lac constituant une limite naturelle de la forêt classée. Quelques fois les animaux pâturent clandestinement dans la forêt classée.	Dans le terroir. Certaines mares retiennent l'eau qui cependant demeure insuffisante pour les animaux à cause du sur-pâturage	Dans le terroir et dans la forêt classée. Les animaux pâturent autour des points d'eau de la forêt classée	Dans le terroir. Les points d'eau du terroir deviennent insuffisants, ainsi que les forages, les puits et quelques mares sont utilisées par le bétail	Dans le terroir et dans la forêt classée. Les animaux s'abreuvent avec l'eau des puits et celle de la rivière Konga	Près de la retenue d'eau de Gouandougou, les animaux s'abreuvent tout au long de la rivière Konga
Zone de pâturage et Lieux d'abreuvement (Saison pluvieuse)	Les animaux pâturent près de la rivière Kongouko dans la forêt classée en toute saison. Il n'y a pas de problème d'eau, toute la zone est bien irriguée	Dans les points d'eau du terroir	Le terroir est assez suffisant pour le pâturage. Les éleveurs n'ont pas besoin de migrer vers d'autres régions. Les petits points d'eau du terroir retiennent l'eau. le lac continu à servir	Dans le terroir. Le bétail s'abreuve dans les points d'eau du terroir.	Dans le terroir. Le bétail s'abreuve dans les points d'eau et les mares du terroir.	Dans le terroir. Il y a assez de points d'eau dans le terroir.	Dans le terroir. Les animaux s'abreuvent avec l'eau des puits et celle de la rivière Konga	Dans le terroir. Les animaux s'abreuvent dans les petits points d'eau et les mares du terroir.
Conflit entre les Agriculteurs et éleveurs	Néant	Néant	Existant	Existant	Néant	Existant	Néant	Existant

Tableau 6.13 Activités illégales et problèmes liés à la forêt classée

	Badé	Banakoro	Fougangouè	Faradjan	Kassandé	Kadio	Pima	Djanga
Droit d'usage traditionnel mentionné dans le Code Forestier	Conscients	Pas Conscients	Conscients	Conscients	Pas Conscients	Conscients	Conscients	Conscients
Chasse dans la forêt classée	Dépend de la disponibilité du gibier	Néant	Néant	Néant	Dec. - Mai	Néant	Février	Dépend de la disponibilité du gibier
Zones de cultures dans la forêt classée	Depuis onze (11) ans	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
Causes des feux de brousse dans la forêt classée	On assiste cependant à des feux de brousse accidentels	On assiste cependant à des feux de brousse accidentels	On assiste cependant à des feux de brousse accidentels	On assiste cependant à des feux de brousse accidentels	On assiste cependant à des feux de brousse accidentels	On assiste cependant à des feux de brousse accidentels	Durant l'entretien, un berger a affirmé qu'ils sont obligés d'utiliser le feu pour la régénération des herbes dans la zone de pâturage. Et le feu est utilisé pour les cultes dans les lieux sacrés.	On assiste cependant à des feux de brousse accidentels

6.2. Caractéristiques et problèmes liés à la Forêt Classée de Kongouko

6.2.1. Caractéristiques et problèmes

(1) Caractéristiques et problèmes de la situation de l'utilisation des ressources forestières

Une étude sur la délimitation de la forêt a été menée. Les données et informations y afférentes sont disponibles à la Direction Régionale de l'Environnement et du Cadre de Vie des Cascades. On rencontre une savane arborée dense (36,1%) et une savane arborée claire (30,9%) dans la Forêt Classée de Kongouko. La proportion des forêts galerie, des fourrés ripicoles et des forêts claires à densité d'arbres élevée est plutôt limitée. L'impact des feux de brousse sur la régénération des plantes est important.

L'utilisation de la forêt classée pour la collecte de bois de feu est négligeable en raison de l'abondance de cette ressource dans les environs du village. Le bois de feu collecté n'est pas si destiné à la vente.

La collecte des autres produits dans la forêt classée semble peu importante. Ceci indique l'importance, telle que soulignée par les populations locales, ces forêts classées comme zones à grand potentiel de produits forestiers. Cependant, il y a lieu d'être prudent quant à l'exploitation de ces produits si cela est permis, car la densité (quantité existante) de ces ressources varie d'une espèce à une autre.

(2) La caractéristique et le problème de l'administration et du service forestier

Actuellement, la répression des actes illégaux, notamment celle de la culture et du pâturage dans la forêt classée, est un rôle principal du Service forestier. Compte tenu de la richesse des ressources forestières dans les villages concernés, il semble que la coupe illégal du bois de chauffe à l'intérieur de la forêt classée n'est pas fréquente. Mais avec la croissance démographique, il faudra envisager des mesures pour parer à d'éventuelle coupe frauduleuse de bois de chauffe dans la forêt classée.

En vue de la collecte des produits forestiers dans la forêt classée, il est indispensable de continuer les activités de sensibilisation par le Service Forestier. A moyen ou à long terme avec la croissance démographique, la pression sur les ressources forestières deviendra de plus en plus forte. Par conséquent, si le lien entre le Service Forestier et les habitants des villages se fortifie, il aura un rôle d'appui à la création des GGFs.

Les populations demandent à échanger avec le service forestier concernant les droits d'usage au niveau de la forêt classée. Les villageois de tous les villages concernés comprennent le sens de la forêt classée et le contenu des émissions radiodiffusées du projet JICA concernant les droits d'usage traditionnels. Cependant, il est nécessaire d'appuyer les villageois quand ils commencent à utiliser les produits forestiers etc. dans la forêt classée.

(3) Caractéristiques et problèmes de l'interaction socio-économique entre les villages concernés et la forêt classée

1) Situation sociales des villages concernés

Parmi les huit (08) villages concernés de la Forêt Classée de Kongouko, seuls deux (02) villages possèdent une CVGT: ce sont les villages de Badé et de Fougangoué. Les autres villages n'en ont pas. Ainsi, des groupements qui peuvent participer aux activités en relation avec la forêt classée sont sous-développés dans les villages concernés de cette forêt classée.

2) Élevage

Le pâturage est de type extensif traditionnel (utilisation principalement de la jachère et de la forêt). Mais, puisque le pâturage est abondant, il est généralement possible de faire paître le bétail dans les terroirs de chaque village pendant toute l'année. Cependant, une partie des communautés locales pratique le pâturage dans la Forêt Classée de Kongouko à la recherche du fourrage et des points d'eau principalement en saison sèche. Il est essentiel de considérer la gestion du pâturage autour du lac qui se situe au Nord-Est de la Forêt Classée de Kongouko.

3) Actions illégales et problèmes liés à la forêt

Il est indispensable de sensibiliser les populations par rapport aux différents problèmes posés par le feu dans la forêt classée (négligences des passants, contrôle du feu de zones de pâturage dans le terroir et lors des cérémonies traditionnelles dans les lieux sacrés).

Il est nécessaire de prendre des mesures contre les champs de culture dans la forêt classée par certains villageois relevant de Badé.

6.2.2. Contraintes

(1) Problèmes et situation de l'utilisation des ressources de la forêt:

On rencontre une *savane arborée dense* (36,1%) et une *savane arborée claire* (30,9%) respectivement dans la Forêt Classée de Kongouko. La proportion de la forêt galerie, du fourré rupicole et de la forêt claire est limitée. Il est tout à fait nécessaire de maintenir les conditions actuelles des ressources de la forêt classée comme politique globale. Une des questions clé reste l'entretien des zones à faible densité d'arbres. Dans la mesure du possible, il faudrait améliorer les zones à faible densité d'arbres dans la Forêt Classée de Kongouko.

Il semble que la pression du développement provoquée par la collecte de bois de chauffe dans la forêt classée de Kongouko, sauf la zone environnante, est relativement faible, tout comme pour la forêt classée de Gouandougou.

Quoique la pression sur les produits forestiers soit relativement faible, elle serait renforcée à cause de la croissance progressive des populations qui s'installent autour de la forêt classée. Des programmes d'éducation axés sur des thèmes comme les droits d'usage traditionnel, la prévention des feux de brousse, et autres devraient être mis en oeuvre sur la base des conditions mentionnées ci-dessus et sur la base des attentes des villageois en matière d'utilisation des produits de la forêt.

(2) Contraintes de l'administration et le Service Forestier

Trois (03) agents forestiers du Service Départemental de Sidéradougou ont en charge le suivi des Forêts Classées de Gouandougou (9 500 ha) et Kongouko (27 000 ha). En outre, les villages souches de Gouandougou et de Dandougou exercent traditionnellement des influences sur les villages des Forêts Classées de Gouandougou et de Kongouko. Ainsi, il est fort possible que la structure qui s'occupera de la gestion participative de la forêt concerne les deux forêts classées en même temps.

Le Service Forestier de Sidéradougou n'a pas suffisamment de moyens de déplacement. Dans ces conditions, il met l'accent sur la répression des actes illégaux. Compte tenu de l'importance de la superficie des deux (02) massifs forestiers, il paraît que les moyens de déplacement et le nombre du personnel actuel sont insuffisants.

Pour le moment, outre le renforcement de la répression des actes illégaux dans la forêt, le Service Forestier de Sidéradougou continue les activités de sensibilisation sur les droits d'usage traditionnel. A moyen et long term, l'appui aux groupements villageois comme le GGF et l'Union des GGFs sera un rôle important de ce service.

(3) Aspects socio-économiques des villages concernés:

A l'exception des sept (07) villages de la Forêt Classée de Kongouko, seul le village de Badé possède un GGF. Les programmes d'éducation mentionnés ci-dessus seront renforcés en mettant l'accent sur la mise en place future d'organisations villageoises telles que les GGF au niveau des autres villages concernés de la forêt classée. Cela est indispensable pour la gestion participative de la Forêt Classée de Kongouko.

Le contrôle du pâturage autour du lac au sud du village de Dandougou est l'une des tâches qui entrent dans l'entretien des ressources de la forêt, malgré la pression d'empiétement causée par le pâturage dans la forêt classée. De plus, des mesures nécessaires concernant les activités agricoles menées dans la Forêt Classée de Kongouko par certains habitants du village de Badé devraient être prises.

